

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2012 (19 H 15)

#### Présents:

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET, Nathalie CAMBIER-JONVAL, et M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjoints,
- Mmes Solange MARTINEZ, Anne-Marie DEGUILHEM, Ghislaine GATE, Christine NOIRET-RICHET, Marie-Hélène MOREAU, Conseillères Municipales,
- MM. Dominique SCHEUER, André POULAIN, Jean-Jacques COZETTE, Michel MAYEUX, Patrice SCHNEIDER, Yann DUGARD, Fabien LALLEMAND, Conseillers Municipaux,
- Mme Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

#### **Pouvoirs:**

- Jean-Pierre BOSCHAT à Claude ANCELME,
- Geneviève COSSON à Dominique SCHEUER,
- Lydie GRÜN à Françoise CAPPELLE,
- André BERTHE à Anne-Marie DEGUILHEM,
- Christine FORET à Françoise BUSQUET,
- Véronique DELEHAIE à Fabien LALLEMAND

#### **Absents:**

- Élisabeth DURTETTE, Jean-Claude GILBERT.

#### Assistaient également :

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mme Isabelle HUET, secrétariat.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la désignation de Dominique SCHEUER.

Vote: accord unanime

IH – CM 18/12/2012 page 1 sur 21

#### **INFORMATIONS DU MAIRE:**

#### Décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Maire :

Depuis le dernier Conseil Municipal, une décision municipale a été prise. Elle concerne un remboursement de sinistre pour le vol du camion des services techniques, qui s'est produit le 25 juin dernier. Nous avons récupéré 8 000 € de notre assureur. Le Maire rappelle que 8 et 15 jours avant ce vol, il y a eu 2 autres vols : matériel sur véhicule IVECO et cuivre.

En matière de marchés publics, dans le cadre de ses délégations, le Maire a déclaré infructueuse pour dépassement d'enveloppe une consultation pour des travaux de montage, mise en place, et fourniture de jeux pour enfants avec accessoires au parc François Mitterrand. La réponse parvenue en Mairie s'élève à 28 000 € alors que l'appel d'offres était fixé à 22 000 € Le Maire précise toutefois qu'une petite structure sera installée à Blaise, une à Chestres et 2-3 jeux à Vouziers. Pour le parc François Mitterrand, un nouvel appel d'offres va être lancé. Si les entreprises proposent encore des tarifs supérieurs à l'enveloppe prévue, cette opération sera abandonnée.

Le Maire a également attribué à la SARL LABBE un marché de plomberie pour la rénovation de deux logements au 82 rue Désiré Guelliot, pour 16 911,68 €H.T. Il ajoute que des travaux d'isolation (double-vitrage) et d'installation de chaudière au gaz sont prévus en 2013. Il précise d'ailleurs que ces mêmes travaux ont déjà été effectués dans 2 autres logements, dans lesquels vivent des personnes âgées.

Il a attribué à la S.A. Art et Techniques du Bois (entreprise de Saint-Brice-Courcelles dans la Marne) un marché de travaux de restauration des portes de l'église St-Maurille en façade ouest, pour un montant de 7 015 €H.T.

Cette même entreprise s'est aussi vu confier des travaux de restauration de la charpente de l'église St-Clément de Blaise, pour un montant de 18 202,72 €H.T.

Avant de donner quelques <u>informations</u>, le Maire tient à renouveler ses très sincères condoléances à Christine FORET pour le décès de son papa, M. MEUNIER.

<u>Situation APM-CLERMONT</u>: le 26 juin dernier, le juge de l'expropriation a décidé par ordonnance l'expropriation de la Société APM-CLERMONT au profit de la Ville de Vouziers.

Le liquidateur ayant refusé la proposition d'acquisition de la Ville sur la base de la valeur des Domaines établie en 2011, à savoir 130 000 €, le Maire a saisi officiellement le 23 octobre 2012 le juge de l'expropriation, afin qu'il fixe le montant de l'indemnité, avec un mémoire argumenté à l'appui, rédigé par Madame LEMOINE, Directrice Générale des Services.

IH – CM 18/12/2012 page 2 sur 21

Le juge de l'expropriation a décidé par ordonnance du 10 décembre (donc la semaine dernière) de se rendre sur les lieux le 10 janvier prochain, afin de visiter les locaux et de se prononcer sur les indemnités à verser à APM-Clermont, afin que la ville devienne propriétaire des parcelles. L'audience du Tribunal de Grande Instance de Charleville-Mézières est programmée au lendemain, à savoir le 11 janvier à 14 heures.

EHPAD de Vouziers : Le Maire explique qu'il a fait une intervention hier (lundi 17/12) en séance du Conseil Général afin de demander un positionnement clair du Président du C.G. sur les financements de cette Assemblée pour l'EHPAD public de Vouziers. En effet, des rumeurs circulent sur l'existence d'un autre dossier pour l'accueil des personnes âgées à Buzancy, et certains disent que les finances du Conseil Général ne pourront pas faire face à deux dossiers.

Le président HURE a réaffirmé au Maire que ces dossiers n'étaient pas en « concurrence » et que les financements du Conseil Général pour l'EHPAD public de Vouziers n'étaient pas remis en cause. L'Assemblée Départementale examinera la demande lorsque le dossier sera plus abouti. Le Maire ajoute que la Ville de Vouziers ne peut espérer une subvention supérieure à 15 % alors qu'il y a encore quelques années, le Conseil Général attribuait des aides pouvant aller jusqu'à 30 voire 40 %.

Parking du champ de foire : les travaux sont terminés. La partie en dalles pré-engazonnées est déjà ouverte et les véhicules peuvent y stationner. La partie en pelouse semée sera quant à elle ouverte au printemps, afin que l'herbe prenne des forces en cette période hivernale. Le Maire précise que c'est un beau parking, accessible aux personnes handicapées, et bien éclairé, donc sécurisé pour les personnes surtout en hiver. Il ajoute que les eaux de pluie seront absorbées par ces dalles pré-engazonnées, qui ont été construites avec des sacs plastique recyclés. Il précise qu'une inauguration de ce parking respectueux au maximum de l'environnement sera organisée prochainement. Il ajoute qu'une zone bleue sera créée sur la Place Carnot afin d'éviter que des voitures tampons y restent stationnées toute la journée. Les commerçants ne pourront plus reprocher le manque de stationnement en centre-ville ni la fuite des clients au centre Leclerc.

## **Prochains rendez-vous:**

Ci-après quelques dates que les Conseillers peuvent d'ores et déjà porter à leurs agendas :

- les **vœux aux personnels communaux** auront lieu le vendredi 4 janvier à 17 h 30
- les **vœux aux corps constitués et à la société civile** auront lieu le vendredi 18 janvier 2013 à 18 h 30

Le Maire rappelle également les prochains Conseils budgétaires (dates déjà données lors du Conseil du 23 octobre) : le **12 février** pour les <u>orientations budgétaires</u> et **le** 

IH – CM 18/12/2012 page 3 sur 21

**26 mars** pour le <u>budget 2013 et le compte administratif 2012</u>. Une commission des finances aurait lieu **le 18 mars.** 

Enfin, après les fêtes il faut penser <u>au programme des Tourelles</u> !! 2 beaux spectacles en janvier :

- « Le dernier venu », pièce de théâtre qui sera jouée le jeudi 10 janvier
- et « Cyrano 1897 » une pièce adaptée du roman « Cyrano » d'Edmond Rostand, le jeudi 31 janvier.

#### Travaux en cours:

Les élus de la Ville de Vouziers se sont engagés en 2007 dans un diagnostic complet du réseau d'assainissement. Un programme de travaux a été adopté. Il les répartit en 4 phases selon leur priorité.

### Les travaux de priorité 1 sont bien avancés. Ils concernent :

- la mise aux normes de la station d'épuration,
- le refoulement des effluents traités vers l'Aisne,
- le refoulement le long du chemin de halage,
- la création d'un bassin de rétention le long du canal, qui sera construit en parallèle de Champagne-Céréales,
- le renforcement du réseau eaux pluviales par la pose d'un Diamètre Nominal (DN) 1200 au niveau de l'ancienne maternité, et la pose d'un DN 300 rues des Marizys – Gambetta – Mutualité

Ce gros programme a démarré en début d'année 2012 et devrait s'achever fin 2013. Les élus de la Commission Travaux se rendront prochainement sur place pour voir l'avancée des travaux.

Le coût de cette phase s'établit à 5 040 000 € Il est subventionné à hauteur de 1 604 000 € par la DGE, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général; et bénéficie d'une avance remboursable de l'Agence de l'Eau de 619 800 €

### Les travaux de priorité 2 (tranche conditionnelle 1) sont nécessaires pour répondre :

- à des dysfonctionnements hydrauliques,
- au traitement du H2S (gaz dangereux pour les agents de VEOLIA intervenant sur les canalisations) sur le réseau des eaux usées rues du Port et Albert Caquot,

IH – CM 18/12/2012 page 4 sur 21

- au renforcement des réseaux eaux pluviales rues Henri Rouyer et de Richecourt à Blaise, rue de l'Ecole et Grande Rue à Chestres, ainsi que la rue Gambetta.

Le coût de cette tranche s'élève à environ 670 500 € TTC. Le Maire propose que ces travaux de priorité 2 soient retardés d'un an ou 2, car la population de Vouziers a baissé, et les dotations seront moins élevées.

Les travaux de priorité 3 concernent le raccordement des eaux usées de Blaise et Chestres. Deux réunions publiques d'information (1 à Chestres et 1 à Blaise) ont déjà été menées.

Actuellement, nous sommes dans la phase des études, dont le coût s'élève à 48 560 € 3 types d'études ont été menées :

<u>- un relevé topographique</u> des parcelles (lot 1) : il s'agit de faire un levé des liaisons et un levé devant chaque habitation ;

<u>- une étude géotechnique</u> (lot 2) : il s'agit de rechercher la bibliographie des sols en place. Pour cela le cabinet peut recourir à des personnalités locales qui connaissent bien les lieux (la mémoire du village) + comparaison avec étude géologique du secteur ;

<u>- une étude parcellaire</u> (lot 3) : pour relever les réseaux enfouis sur les parcelles, le bureau d'étude prend rendez-vous avec les propriétaires. A l'issue de l'enquête à la parcelle, le propriétaire aura un plan du raccordement envisagé.

Cette dernière étude n'est pas complètement achevée. La restitution est programmée début février. A partir de là, il faudra engager la consultation pour désigner un maître d'œuvre qui organisera les consultations des entreprises.

Et enfin, les travaux de priorité 4 (tranche conditionnelle 2). Il s'agit des travaux :

- de reprises de réseaux eaux usées à Vouziers (notamment rue Chanzy),
- de renforcement des réseaux eaux pluviales rues Traversière et du Port

Tout comme les travaux de priorité 2, ces travaux seront effectués dans les années à venir, lorsque le budget Ville le permettra.

#### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 12 Décembre dernier, avec l'ajout du point suivant : demande de fonds de concours à la 2C2A : participation au coût des travaux de desserte des réseaux de la Zone d'Activités Communautaire.

Vote: accord unanime

IH – CM 18/12/2012 page 5 sur 21

Il ajoute que les Conseillers trouveront sur table le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Octobre 2012, qui sera approuvé lors de la prochaine séance.

#### ORDRE DU JOUR

#### AFFAIRES FINANCIERES

Françoise CAPPELLE précise que tous ces points financiers ont été examinés en Commission des Finances, réunie le 10 Décembre dernier. Elle ajoute pour rassurer les Conseiller que même s'il y a 15 points, ce qui peut paraître long, cette réunion n'a duré que 45 minutes.

#### **I – Subventions:**

1) <u>Comité d'amitié Vouziers-Gräfenroda pour l'accueil d'une délégation le 11</u> Novembre :

Françoise CAPPELLE précise que cette année lors de la cérémonie du 11 Novembre, en plus de la traditionnelle délégation de Ratiskovice, qui vient tous les ans, il y avait aussi des représentants de Gräfenroda, dont le Maire et quelques élus, soit 10 personnes au total. Les représentants de la République Tchèque étaient quant à eux au nombre de 8.

Le samedi 10 novembre au soir, pour leur arrivée, un repas a été organisé et pris en charge financièrement par les comités d'amitié Vouziers-Ratiskovice et Vouziers-Gräfenroda.

Le dimanche 11 au soir, avant leur départ, un petit repas a été préparé à ces 18 personnes. Or, c'est le comité d'amitié Vouziers-Gräfenroda qui a avancé le coût de ces repas pour l'ensemble des deux délégations.

Il est donc proposé de verser au comité d'amitié Vouziers-Gräfenroda une subvention de 180 €correspondant à ces 18 repas d'une valeur de 10 € d'autant plus que la Ville n'a pas versé de subvention de fonctionnement à ce comité pour l'année 2012.

Comme il n'y a pas de remarques particulières, le Maire propose de passer au vote.

Vote : accord unanime, sauf Ghislaine GATE qui ne participe pas au vote en raison de sa fonction de membre du Bureau du Comité d'amitié Vouziers-Gräfenroda.

### 2) FJEP / Centre Social:

Françoise CAPPELLE explique que lors de la rencontre de travail annuelle en janvier 2012 avec la présidente et le directeur du FJEP, il a été décidé d'attribuer au FJEP une

IH – CM 18/12/2012 page 6 sur 21

subvention de 20 % du total des acquisitions 2012, avec un plafond à 2 000,00 € sur présentation de factures. Ce point avait d'ailleurs été évoqué en Conseil Municipal du 27 Mars, lors de la présentation du Budget.

Le 24 octobre 2012, le directeur du FJEP a transmis les factures des investissements 2012 pour un total de 7 864,07€ TTC correspondant à l'acquisition de tentes, tables, chaises, congélateur.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 1 573 €

Vote: accord unanime

#### 3) <u>Vacances Vouzinoises</u> 2012 :

Françoise CAPPELLE donne lecture du récapitulatif des montants à verser aux associations sportives qui ont proposé des activités lors des 3 périodes de vacances scolaires 2012 (Février, Pâques et Toussaint), pour un total de 1 877,50 € et 266,50 € de forfait matériel (*tableau de répartition en annexe 1*). Elle précise que pour les vacances de Toussaint, les activités ont été limitées à une seule semaine conformément au budget prévisionnel, alors que ces vacances ont été portées à 2 semaines selon la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Elle ajoute que l'opération « Vacances Vouzinoises » sera reconduite en 2013, et qu'elle proposera un élargissement des activités au volet culturel, avec entre autres des animations à la bibliothèque municipale.

Marie-Hélène MOREAU demande s'il y aura encore 2 semaines de vacances à la Toussaint.

Françoise CAPPELLE répond par l'affirmative. Le budget sera prévu sur 6 semaines, mais il sera moindre grâce à un appui sur les associations locales et la limitation des frais de déplacement en favorisant des actions sur Vouziers.

M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, en tant que membre du rugby club, précise que les activités dans le cadre des Vacances Vouzinoises se déroulent en même temps que l'entraînement des jeunes joueurs. L'association n'attend donc pas forcément une subvention de la Ville.

Le Maire souligne avec humour que le rugby club refuse son indemnisation pour les Vacances Vouzinoises 2012.

M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT répond que cette année, le club va l'accepter, il verra pour l'année prochaine!

IH – CM 18/12/2012 page 7 sur 21

Le Maire propose de passer au vote.

Vote: accord unanime sauf Frédéric COURVOISIER-CLEMENT qui ne participe pas au vote en raison de sa fonction de membre du Bureau du rugby club.

#### 4) <u>Subvention au Judo Club Vouzinois et attribution part OMS</u>:

Françoise CAPPELLE rappelle que lors du Conseil Municipal du 27 mars dernier, l'attribution des subventions de fonctionnement a été votée. Or, certains éléments manquaient pour le Judo club vouzinois.

Après réception des éléments destinés au calcul de la subvention, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 de 760 €au Judo club vouzinois.

Par ailleurs, il convient de voter l'attribution de la part qui revient à l'OMS, à hauteur de 20 % du montant de la subvention attribuée à l'association sportive, soit un montant de 152 €

Vote: accord unanime sauf Françoise BUSQUET qui ne participe pas au vote en raison de sa fonction de membre du Bureau de l'OMS.

### 5) Aide formation et/ou manifestation OMS:

Françoise CAPPELLE précise que 5 associations ont déposé un dossier.

Sur les 2 000 € mis en réserve lors du vote du Budget, pour attribuer en fin d'année des aides aux associations sportives qui font de la formation pour leurs dirigeants et/ou qui organisent des manifestations particulières au cours de l'année, il est proposé, sur avis du Bureau de l'OMS qui s'est réuni le 29 novembre dernier, de verser 1 380 € aux associations suivantes :

- 300 €pour l'Etoile Bleue (aide accordée à la formation)
- 530 €pour le Rugby (aide accordé à la formation pour 300 €et 230 €à la manifestation)
- 160 €pour la Pétanque Vouzinoise (aide accordée à la manifestation)
- 160 €pour le Vélo Club (aide accordée à la manifestation)
- 230 €pour le Karaté Club (aide accordée à la manifestation)

Le différentiel de 620 €sera reversé à l'OMS.

Vote: accord unanime sauf Françoise BUSQUET qui ne participe pas au vote en raison de sa fonction de membre du Bureau de l'OMS et Frédéric COURVOISIER-CLEMENT en raison de sa fonction de membre du Bureau du rugby club.

IH – CM 18/12/2012 page 8 sur 21

## 6) <u>Acomptes de subvention 2013 pour le CCAS, l'Association Les Tourelles et le</u> FJEP/Centre Social :

Françoise CAPPELLE rappelle que, comme tous les ans, il est proposé d'attribuer les avances suivantes afin de faire face aux dépenses de début d'année :

- CCAS : 30 000 €
 - Ass. Les Tourelles : 10 000 €
 - FJEP/Centre Social : 10 000 €

Elle précise que ces avances seront à déduire des subventions qui seront votées au Budget Primitif 2013.

Vote: accord unanime

## II - Modification d'autorisation de programme - Budget Assainissement :

Françoise CAPPELLE présente la modification de l'autorisation de programme selon l'échéancier suivant, allant jusque 2013 :

001 Travaux pluriannuels d'assainissement	2011	2012	2013	TOTAL
Travaux de priorité 1	2 067 500 €	1 817 500 €	250 000 €	4 135 000 €
Travaux de priorité 2			80 000 €	80 000 €
Travaux de priorité 4			80 000 €	80 000 €
TOTAL	2 067 500 €	1 817 500 €	410 000 €	4 295 000 €

Le montant des dépenses totales de cette autorisation de programme est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subvention Agence de l'Eau : 1 081 000 €
 Subvention du Département : 400 000 €
 Emprunt : 2 006 000 €
 Avance remboursable de l'Agence de l'Eau : 619 700 €
 Autofinancement : 188 300 €

#### Ci-dessous le détail des travaux :

#### travaux de priorité 1 :

- reconstruction de la station d'épuration,
- refoulement des effluents vers l'Aisne,

IH – CM 18/12/2012 page 9 sur 21

- refoulement au niveau du chemin du halage
- bassin de rétention,

#### travaux de priorité 2 :

- réhabilitation défauts d'étanchéité
- remise en séparatif rue du Froid Manteau,
- mise en place d'un traitement H2S rue du Port et rue Albert Caquot

#### travaux de priorité 4:

- reprise des réseaux au niveau EU 239
- reprise des réseaux rue Chanzy
- mise en télésurveillance sur les postes

Comme il n'y a pas de remarques particulières, le Maire propose de passer au vote.

Vote: accord unanime

## III – Décision Modificative n°2 – Budget Assainissement :

Françoise CAPPELLE remarque que ce point n'a pas été présenté en Commission des Finances, suite à une erreur du secrétariat. Elle ajoute qu'en raison de la modification de l'autorisation de programme qui vient d'être votée, il convient désormais d'adapter les crédits comme suit :

### Dépenses d'Investissement

## Opération n° 12

Compte 2315 « Installations, matériel et outillage technique » : -250 000,00 €

## **Recettes d'exploitation**

Compte 1313 « Subvention du Département» : -250 000,00 €

Françoise CAPPELLE précise que la subvention prévisionnelle attendue du Conseil Général mais non reçue était de 300 000 €

Comme il n'y a pas de remarques particulières, le Maire propose de passer au vote.

Vote: accord unanime

IH – CM 18/12/2012 page 10 sur 21

#### IV – Surtaxe Assainissement:

Françoise CAPPELLE rappelle que cette surtaxe de l'assainissement est progressive : les montants de la surtaxe de 0,9004 € et 1,3335 € pour les particuliers avec majoration avaient déjà été votés lors du Conseil Municipal du 29 mai dernier. Elle ajoute que d'après les montants des travaux et les emprunts souscrits à ce jour, l'augmentation est estimée à 0,1774 €HT. Considérant qu'il y a lieu de faire varier la surtaxe assainissement pour tenir compte de l'impact de ces travaux sur les budgets à venir, il est proposé de porter la part communale comme suit :

• Surtaxe assainissement : 1,0778 €HT / m<sup>3</sup>

Particulier avec majoration: 1,5109 €HT / m³

Elle précise qu'actuellement, le prix de l'eau est de  $4,02 \notin / \text{m}^3$ . Avec cette augmentation arrondie à  $0.18 \notin \text{il}$  sera de  $4.20 \notin / \text{m}^3$  au second semestre 2013.

Le Maire ajoute que suite aux nombreux travaux, les Vouzinois vont devoir faire des efforts sur 4-5 ans, mais ensuite cela ira mieux pour les 30 à 40 prochaines années (sauf accident), car tout sera neuf et bien entretenu.

Il propose de passer au vote.

Vote : accord unanime sauf Frédéric COURVOISIER-CLEMENT qui vote contre.

## V – Décision Modificative n°4 – Budget Ville :

Françoise CAPPELLE précise que, comme la décision modification du Budget Assainissement, ce point n'a pas été vu en Commission des Finances. Elle ajoute que suite à la notification définitive du Fonds National de Garantie Individuel des Ressources, il convient d'adapter les crédits comme suit :

## Dépenses de fonctionnement

Compte 73923 "Reversement FNGIR" 500,00 €

Compte 6817 "Dotation aux provisions " - 500,00 €

Christine NOIRET-RICHET demande à quoi correspond ce fonds.

Françoise CAPPELLE répond qu'il s'agit d'un fonds suite à la modification du calcul de la Taxe Professionnelle. L'an dernier, la Ville avait reversé 79 500 €à l'Etat. Cette année, il faut reverser 80 000 € soit 500 € supplémentaires.

Vote: accord unanime

IH – CM 18/12/2012 page 11 sur 21

### VI – Reprise sur provisions :

Françoise CAPPELLE explique que la Ville est obligée de constituer des provisions pour dépréciation des créances clients au titre du principe de prudence.

Vu le montant des admissions en non-valeur au 30 novembre 2012 de 497,82 € et considérant qu'il n'y a pas lieu de provisionner davantage que les provisions déjà constituées tout au long de l'année pour 6 026,10 € il est proposé de reprendre sur les provisions déjà constituées, la somme de 497,82 € et d'imputer le titre de recettes au compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants".

*Vote : accord unanime* 

# VII – Autorisation de paiement des dépenses d'Investissement dans la limite du quart du budget précédent – exercice 2013 :

Françoise CAPPELLE rappelle que le Maire est autorisé à engager des dépenses de Fonctionnement dès le début de l'année. Par contre, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour les dépenses d'Investissement, qui sont limitées au quart des crédits ouverts au budget précédent (sur les 3 Budgets).

Donc, comme tous les ans, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement pour l'exercice 2013 dans les limites suivantes :

#### Budget Ville:

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles :
Chapitre 21 – immobilisations corporelles :
Chapitre 23 – immobilisations en cours :
Opération n°10 – petite enfance :
Opération n°11 – champ de foire :
Budget Eau:
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles :
Chapitre 23 – immobilisations en cours :
Chapitre 27 – autres immobilisations financières :
Budget Assainissement:
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles :
Chapitre 23 – immobilisations en cours :
Chapitre 27 – autres immobilisations financières :
Opération n°12 – travaux pluriannuels d'assainissement :

Vote: accord unanime

IH – CM 18/12/2012 page 12 sur 21

## VI - Mise à jour des durées d'amortissement - Budget Assainissement :

Françoise CAPPELLE explique que la Ville est obligée de provisionner au Budget des dotations aux amortissements. Il est donc proposé de retenir la formule d'amortissement linéaire sur tous les investissements et de fixer les durées d'amortissement comme suit :

biens de faible valeur : 1 an études non suivies de réalisation : 5 ans réseaux d'assainissement : 30 ans

Vote: accord unanime

## VII - Participation de la Ville de Vouziers aux frais de fonctionnement de l'école privée St-Louis (années scolaires 2011-2012 et 2012-2013) :

Françoise CAPPELLE précise qu'un débat a eu lieu en Commission des Finances qui s'est conclu par 2 votes pour, 3 votes contre, et 2 abstentions, mais cela ne reste qu'un avis. Elle ajoute que ce soir, il s'agit d'un vote sur un montant à verser par élève et non sur le principe, pour lequel un avis défavorable avait été émis lors d'un Conseil Municipal de l'année dernière.

Depuis, l'Etat a engagé le mandatement d'office. Cette procédure est d'ailleurs très longue, puisqu'elle date de 2011. Comme des enfants domiciliés à Vouziers sont scolarisés à l'école Saint-Louis, la Ville doit participer aux dépenses de fonctionnement selon les bases de calcul définies dans la circulaire du 27 août 2007 : dépenses de fonctionnement des écoles primaires publiques / nombres d'élèves des écoles primaires publiques. Des crédits avaient d'ailleurs été inscrits aux précédents budgets.

La moyenne/élève des dépenses de fonctionnement 2010 des écoles primaires publiques s'élève à 419,19 €/ an, et celle pour 2011 à 494,92 €/ an. Françoise CAPPELLE explique que cette hausse est due à la perte d'élèves dans les écoles publiques, alors que les dépenses de fonctionnement (entretien, ...) sont restées stables malgré des classes en moins.

#### Il est donc proposé:

- que la participation 2011 / 2012 de la Ville de Vouziers aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Louis sera de 419,19 € / an / élève, soit 139,73 € / trimestre / élève. Cette participation sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 4 juillet 2012.
- que la participation 2012 / 2013 de la Ville de Vouziers aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Louis sera de 494,92 € / an / élève, soit 164,98 € /

IH – CM 18/12/2012 page 13 sur 21

<u>trimestre / élève</u>. Cette participation sera effective à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012 jusqu'à la fin de l'année scolaire en juillet 2013.

- que cette participation sera versée chaque trimestre (décembre, mars et juin) sur présentation de la liste des élèves.

Avant de passer au vote, le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'acter le montant de la participation due à l'école privée Saint-Louis, puisque, comme l'a souligné Françoise CAPPELLE, l'Etat a engagé une procédure de mandatement d'office.

Vote: 12 voix pour (Claude ANCELME, Jean-Pierre BOSCHAT, Françoise CAPPELLE, Ghislaine JACQUET, Geneviève COSSON, Patrice SCHNEIDER, Chantal PETITJEAN, Christine NOIRET-RICHET, Marie-Hélène MOREAU, Véronique DELEHAIE, Yann DUGARD, Fabien LALLEMAND); 1 voix contre (Michel MAYEUX); et 12 abstentions (Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER-JONVAL, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Christine FORET, Lydie GRUN, Solange MARTINEZ, Anne-Marie DEGUILHEM, Ghislaine GATE, André BERTHE, Dominique SCHEUER, André POULAIN, Jean-Jacques COZETTE)

#### **VIII - Tarifs 2013:**

Françoise CAPPELLE précise que les membres de la Commission des Finances ont émis un avis favorable sur la proposition d'une augmentation générale de 2 % de tous les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 (*liste en annexe 2*).

Elle ajoute que les tarifs de la piscine ont également été votés hier lors de la réunion du Conseil de Communauté, ces tarifs avaient été étudiés au préalable par la Comité de gestion paritaire de la piscine.

Elle donne ensuite quelques précisions :

Pour le <u>CPR</u> (*page 4*): un nouveau tarif est fixé pour les 2 salles de l'étage du CPR qui jusqu'à présent n'était prévu que dans le cadre d'une valorisation des mises à disposition gracieuses consenties par convention. Or, ces bureaux peuvent éventuellement être utilisés par des associations hors conventionnement. Le coût mensuel de la salle M (petit bureau) est fixé à 72,85 €, et de la salle N (grand bureau) à 93,65 €

Françoise CAPPELLE ajoute que pour toute location d'une salle communale, le versement de la caution devra se faire désormais à la remise des clés, puisqu'une régie de recettes va être mise en place à l'accueil de la Mairie, qui procèdera maintenant à l'encaissement des recettes liées à la location des salles, et qui ne se fera donc plus par émission de titre de recettes.

Pour la <u>Bibliothèque</u> (page 5) : il est proposé une nouvelle formulation afin de remplacer « tarif en concordance avec le Passeport Culturel » par « quote-part reversée par

IH – CM 18/12/2012 page 14 sur 21

l'association les Tourelles pour les inscriptions bibliothèque dans le cadre du Passeport Culturel. Françoise CAPPELLE souligne qu'il y avait une erreur dans les tarifs 2012 : l'abonnement à la bibliothèque pour les enfants de Vouziers n'était pas de 4,20 €comme indiqué. Mais, ce tarif n'a pas été appliqué, il a été rectifié par le personnel de la Bibliothèque.

Concernant les connexions Internet (page 6), il n'y a plus de carte à puce. Il convient donc de supprimer ces mots, soit :

#### Connexions Internet:

15 mn 0,55 € 30 mn 1,10 €

Connexions Internet pour gens de passage (sans abonnement) :

15 mn 1,65 € 30 mn 3,20 €

Pour les <u>publications municipales</u> (*page 6*): il manque sur le document remis aux Conseillers le titre « Curieux Vouzinois », ainsi qu'un tarif : vente par lot de 5 n° au choix parmi 4 exemplaires du n°1 au n°88 + 1 exemplaire hors série du n° I au n° XI : 20,00 € (prix unitaire sans frais d'envoi) ou 24,00 € (avec frais d'envoi).

Nathalie CAMBIER-JONVAL précise que ces lots sont mis en vente pour dynamiser et mieux faire connaître cette publication locale. Une action de promotion a d'ailleurs été menée pendant le Marché de Noël. Cette vente, qui n'a rapporté que 140 €, a surtout permis d'être en contact avec la population. Elle ajoute que cette action sera reconduite l'année prochaine.

Pour les <u>redevances</u>, <u>droits de places</u>, <u>location de terrains</u> (<u>page 7</u>): il est proposé de supprimer « place Carnot » pour le forfait emplacement friterie. Madame PETITJEAN avait en effet demandé lors de la Commission des Finances combien payait la friterie installée à l'emplacement dit « la mare aux grenouilles » sur la route de Blaise. Mme LEMOINE avait alors répondu que cette occupation faisait l'objet d'une convention entre le gérant de la friterie et la Ville. Après vérification, il s'avère que c'est le même tarif que celui appliqué sur la place Carnot.

Pour les tarifs de marché, abonnement par trimestre, il a été ajouté la mention « encaissement à terme échu » afin de respecter le fonctionnement de la régie de recette.

Pour les <u>autres installations sportives hors piscine</u> (page 8) : il est proposé cette nouvelle formulation « coût horaire pour location ou valorisation des contributions en nature dans les comptes des associations ».

IH – CM 18/12/2012 page 15 sur 21

Comme il n'y a pas d'observation formulée sur ces propositions de tarifs 2013, le Maire propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime* 

#### AFFAIRE DE PERSONNEL

## I – Modification du tableau des emplois communaux :

Madame LEMOINE, Directrice Générale des Services, explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois communaux (*annexe 3*), afin de créer des postes permettant des avancements de grade, et de supprimer les postes restés vacants à la suite de promotions dans des grades supérieurs.

Cette modification est également nécessaire par le fait qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail de deux agents à temps non complet. Une personne, qui exerce au restaurant scolaire, assure également ce service pendant l'accueil de loisirs de juillet. Or jusqu'à maintenant, ces heures de juillet étaient payées en heures supplémentaires. Désormais, elles seront annualisées dans son temps de travail, qui passe donc à 75,84/151,67 par mois au lieu de 68,00/151,67.

L'autre agent exerce entre autre à la garderie de l'école maternelle Dora Levi. Du fait de la modification des horaires d'accueil de cette garderie, qui avait été approuvée par Conseil Municipal lors de la présentation du règlement intérieur des garderies, son poste de travail évolue de 98,50/151,67 à 107,00/151,67 par mois.

Madame LEMOINE ajoute que les membres du Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 21 Juin 2012, ont émis un avis favorable à ce nouveau tableau des emplois communaux, qui sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et que la suppression de leur poste actuel à temps non complet (68,00/151,67 et 98,50/151,67) sera votée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Vote: accord unanime

## II – Adoption du Document Unique des Risques – volet service restauration :

Madame LEMOINE rappelle que ce document, qui est obligatoire dans toutes les collectivités, est en cours d'élaboration. La version 2012 des volets « services administratifs » et « agents d'entretien » avait d'ailleurs été adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 Juillet dernier.

IH – CM 18/12/2012 page 16 sur 21

Le volet du service « restauration» (annexe 4) a été rédigé après 3 rencontres de travail avec les agents du restaurant scolaire. Madame LEMOINE ajoute que ce document est établi en fonction de la fréquence de l'exposition au risque et de la gravité avec les incidences sur la santé des agents.

Elle précise qu'il a été approuvé par les membres du Comité Technique Paritaire, réuni le 7 novembre dernier. Elle ajoute que l'action préconisée en cas d'accident lors de l'accompagnement des élèves à la montée et à la descente des bus (page 29 du Document Unique des Risques) a été immédiate, puisque des gilets fluo viennent d'être achetés à tous les agents du restaurant scolaire.

Dominique SCHEUER demande s'il y a une étude sur les risques psycho-sociaux.

La Directrice Générale des Services répond qu'il n'y a pas de retour de cet ordre là de la part des agents.

Comme il n'y a pas d'autre question, le Maire propose de passer au vote.

Vote: accord unanime

## III - Modifications du règlement intérieur du Personnel Communal :

Madame LEMOINE, Directrice Générale des Services, précise que les modifications de ces 3 articles du règlement intérieur (annexe 5) ont été validées lors du Comité Technique Paritaire, qui s'est tenu le 7 Novembre dernier.

Elle donne lecture des modifications apportées aux articles 12 et 14, qui sont surlignées.

Pour les autorisations d'absence accordées aux agents pour soins à enfant, de moins de 16 ans, malade ou pour en assurer la garde momentanée (article 22), il est proposé d'ajouter « ou moins de 20 ans si enfant reconnu handicapé » puisqu'un agent des Services Techniques se trouve dans ce cas précis.

Madame LEMOINE explique que cette autorisation d'absence est accordée pour 15 jours maximum en continu, mais cet agent a pu rester chez lui plus longtemps pour s'occuper de son enfant handicapé - son épouse ayant eu un problème de santé sérieux - grâce à la solidarité des agents municipaux. Tous les agents des Services Techniques, ainsi que les agents de la Police Municipale ont en effet donné des heures de leurs heures supplémentaires.

Le Maire valorise également cet élan de mobilisation des agents et précise que l'employé concerné a été très ému par ces gestes de soutien. Il remercie les agents des Services Techniques et ceux qui ont donné de leur temps.

IH – CM 18/12/2012 page 17 sur 21

Comme il n'y a pas de remarques particulières, le Maire propose de passer au vote.

*Vote : accord unanime* 

#### AFFAIRES GENERALES

## I – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le FJEP/CS :

Madame LEMOINE donne lecture des modifications de cette convention (annexe 6). Elle précise que le contrat d'objectifs entre le FJEP/Centre Social et la Ville de Vouziers est prolongé jusqu'au 30 juin 2013. La présentation du nouveau contrat d'objectifs avait été différée en raison du départ du Directeur précédent.

Il est également inséré un nouvel article (article 7) concernant la mise à disposition au profit du FJEP/Centre Social de l'étage du bâtiment « Maison de l'Enfance Le Petit Prince de St Exupéry » situé 4 rue de l'Agriculture à Vouziers, selon les conditions validées dans la convention de mise à disposition signée le 18 octobre 2012 pour y mener des activités liées à la petite enfance, à l'enfance et à la parentalité.

Le Maire précise que la structure d'accueil Petite Enfance du rez-de-chaussée était au départ réservée en priorité aux enfants de Vouziers, puis l'accueil a été élargi aux enfants du canton, puis de l'arrondissement, et il y a même des familles des crêtes pré-ardennaises qui ont inscrit leurs enfants, c'est dire le succès rencontré.

Il ajoute que la Ville a reçu des subventions pour l'investissement. Pour le fonctionnement, qui varie entre 50 000 et 60 000 € par an, il sera donc peut-être demandé à l'avenir une participation de la Communauté de Communes.

Il invite les Conseillers, qui n'étaient pas présents à l'inauguration, à aller visiter cette structure d'accueil qui est une des plus belles et des mieux équipées de la région, puis il propose de passer au vote.

Vote: accord unanime

## II – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - exercice 2011 :

Le Maire précise que les Conseillers ont été destinataires des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (annexe 7) et de l'assainissement (annexe 8) pour l'exercice 2011.

IH – CM 18/12/2012 page 18 sur 21

Il rappelle que le rapport 2010 de **l'eau potable** a été adopté lors du Conseil Municipal du 21 février 2012, et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de **l'assainissement** pour les exercices 2009 et 2010 lors du conseil municipal du 29 mai 2012.

Il explique que c'est l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 (art 161) qui prévoit que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement. Ce rapport est notamment destiné à un suivi de la délégation de service public, mais également à l'information des usagers. Les indicateurs qui figurent dans ce rapport ont été fixés par décret. Les éléments doivent ensuite être saisis pour être consultables en ligne sur le site national de l'observatoire du service public de l'eau et de l'assainissement.

Le Maire demande si les Conseillers ont des remarques.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT remarque qu'il y a sûrement une erreur de saisie dans le rapport de l'eau potable, à la page 12, concernant le taux de conformité – exercice 2010 des paramètres physico-chimiques. Ce taux est en effet indiqué à 50 % alors qu'il n'y a qu'un prélèvement non-conforme sur les 16 prélèvements réalisés.

Le Maire répond qu'il s'agit sans doute d'une erreur de frappe. Ces chiffres seront corrigés et rectifiés dans le compte-rendu du Conseil.

Après vérification, les valeurs des indicateurs de performance sont donc les suivantes : le nombre de prélèvements réalisés en 2010 sur les analyses de microbiologie sont de 14 (et non 16 comme indiqué dans le document) et il n'y a pas de prélèvement non-conforme.

Le nombre de prélèvements sur les analyses des paramètres physicochimiques sont de 2 (et non 16 comme indiqué dans le document), avec un nombre de prélèvement non-conforme égal à 1, ce qui fait bien un taux de conformité – exercice 2010 de 100 % pour les analyses de microbiologie et de 50 % pour les analyses des paramètres physico-chimiques.

Comme il n'y a pas d'autres observations, le Maire soumet au vote le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Vote: accord unanime

et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Vote: accord unanime

IH – CM 18/12/2012 page 19 sur 21

Ajout à l'ordre du jour - Demande de fonds de concours à la 2C2A : participation au coût des travaux de desserte des réseaux de la Zone d'Activités Communautaire :

Le Maire rappelle qu'en 2010, la Ville de Vouziers a réalisé des travaux permettant l'amenée de réseaux eaux pluviales et eaux usées pour desservir la zone d'activité communautaire (route de Ste Marie). Le total des travaux s'est élevé 580 696,27 €TTC.

Après retour du FCTVA et déduction des subventions, il restait à charge de la Ville 172 248,10 €

Or, il avait été convenu avec la 2C2A d'un principe du versement d'un fonds de concours. Nous avons transmis le 14 février 2011 l'ensemble des éléments financiers à la Communauté de Communes. Cette dernière a informé la Ville courant novembre que ce point serait vu au Conseil Communautaire du 17 décembre.

Afin d'officialiser la demande de la Ville, le Maire précise qu'il a adressé un courrier officiel à la 2C2A le 21 novembre dernier.

Le Conseil de Communauté a délibéré hier soir pour accepter d'attribuer un fonds de concours à hauteur de <u>86 124,05</u> €(soit 50 % du reste à charge de la commune).

Une délibération doit donc être prise ce soir pour permettre le versement du fonds de concours pour un montant de 86 124,05 €par la 2C2A, sur la base de l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités territoriales.

Marie-Hélène MOREAU remarque qu'il est normal que la 2C2A apporte son concours. Lors d'un précédent Conseil Municipal, cette participation de la 2C2A avait d'ailleurs déjà été évoquée pour la révision du PLU dans le cadre de la construction de la nouvelle piscine.

Françoise CAPPELLE répond que la Commission des Finances de la 2C2A a donné un avis défavorable au versement d'un fonds de concours pour la révision du PLU. Mais cette demande sera toutefois réétudiée en Bureau de la 2C2A.

Le Maire ajoute qu'il y a quelques années, il y avait déjà eu une révision simplifiée du PLU pour les 25 hectares. Or, cette étude avait été prise en charge intégralement par la Ville.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, le Maire propose de passer au vote.

Vote: accord unanime

IH – CM 18/12/2012 page 20 sur 21

Le Maire précise que lors du prochain Conseil Municipal, il y aura un vote sur l'achat d'une parcelle de 12 mètres de large jouxtant le terrain de rugby, afin que celui-ci soit mis aux normes de sécurité et qu'il puisse être homologué. Le prix serait approximativement de 7 €le m².

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, en tant que membre du Rugby Club, précise que ce terrain n'a jamais été homologué par la FFR et que malheureusement à cause de cela, les jeunes joueurs de Vouziers ne peuvent pas recevoir d'autres équipes, et il est dommage de ne pas pouvoir voir jouer les enfants à Vouziers.

Le Maire répond que jusqu'à récemment le club ne comptait pas trop d'adhérents jeunes. Il espère qu'avec cette homologation du terrain, il y aura de nouvelles recrues et que le club sera champion de Champagne dans une paire d'années.

Avant de lever la séance, le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous les Conseillers et leur famille. Il a également une pensée pour tous les gens qui souffrent ou qui sont dans la misère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30. Les élus sont invités à prendre un verre de l'amitié pour clore les travaux du Conseil de cette année.

Le Secrétaire de Séance

## Dominique SCHEUER

#### Annexes (déjà diffusées):

- annexe 1 : tableau de répartition des subventions des Vacances Vouzinoises 2012
- annexe 2: tarifs 2013
- annexe 3 : modification du tableau des emplois communaux
- annexe 4 : Document Unique des Risques volet service restauration
- annexe 5 : modification du règlement intérieur du Personnel Communal
- annexe 6 : convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le FJEP/CS
- annexe 7 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2011
- annexe 8 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement exercice 2011

IH – CM 18/12/2012 page 21 sur 21



## **RECAPITULATIF DES INDEMNISATIONS VACANCES VOUZINOISES 2012**

		FEVRIER	AVRIL	TOUSSAINT	FORFAIT	MONTANT
ASSOCIATIONS SPORTIVES	ACTIVITES PROPOSEES	du 27 fév au 9 mars	du 23 avril au 4 mai	du 29 oct au 2 nov	MATERIEL	à verser
	FROFOSEES	Nbre d'heures	Nbre d'heures	Nbre d'heures	(❖)	
Club Nautique Vouzinois	Natation	2		1	55,00	109,00
Club Tennis de Table	Tennis de table	3,5	7	3	55,00	298,00
Handball Club Vouzinois	Handball	7,5		1,5		162,00
Société de Tir l'Avenir	Tir	3	1,5	1,5		108,00
Twirling Club Vouzinois	Gymnastique	2	1	1		72,00
Cercle d'Escrime Vouziers	Escrime	1,5	1,5	1,5		81,00
Judo Club Vouzinois	judo	1,5				27,00
SAV Rugby	Rugby	3,5	3	2		153,00
Les Archers de Taine	Tir à l'arc	6	4	4	55,00	307,00
FJEP section Aéromodélisme	Aéromodélisme			1,5		27,00
Les Marchands de Fables	Arts du cirque	4	4			144,00
Effort Sportif Vouziers	Football	8,5	6		101,50	362,50
Karaté Club Vouziers	Karaté			1,5		27,00
TOTAUX		43	28	18,5	266,50 €	1 877,50 €

<sup>(\*)</sup> accordé sur copie d'une facture

Le forfait est plus élévé pour le football car ils ont acheté des filets pour les buts du terrain stabilisé

Le 13 novembre 2012 Jean-Pierre Boschat, Maire-adjoint délégué aux sports

#### **A - PISCINE :**

ADULTES	
- 2C2A	2,80 €
- Extérieur	3,85 €
ENFANTS (moins de 16 ans)	
- 2C2A	2,10 €
- Extérieur	2,80 €
SCOLAIRES / GROUPES	
2C2A	
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles,primaires) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	25,00 €
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs,) 2C2A	27,05 €
(maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	
Extérieur :	1
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles,primaires) exterieur	29,10 €
(maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	•
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs,) exterieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	31,20 €
VENTE AU CARNET (12 tickets) Adultes	
- 2C2A	28,60 €
- Extérieur	39,05 €
Enfants	
- 2C2A	19,35 €
- Extérieur	28,20 €
MATÉRIEL LOUÉ	0,65 €
LEÇONS (l'unité)	
- 2C2A	5,85 €
- Extérieur	7,65 €
	, , , ,
JE NAGE EN FAMILLE Adultes	
- 2C2A	1,85 €
- Extérieur	2,40 €
Enfants	-
- 2C2A	0,90 €
- Extérieur	1,80 €
ANIMATION 2C2A	
- unité	5,15 €
- carnet de 12	50,85 €
Extérieur :	
- unité	6,95 €
- carnet de 12	68,75 €
Mise à disposition de la piscine sans personnel communal et selon disponibilité coût horaire	34,30 €
Mise à disposition de la piscine avec personnel communal et selon disponibilité coût horaire	88,45 €

#### B - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :

a) <u>Bals ou soirées</u>	
1) Utilisation de la salle :	
. Organismes, associations, entreprises dont le siège social est à Vouziers	342,80 €
. Organismes, associations, entreprises extérieure à Vouziers, ou organisateur poursuivant 609.50	
un but lucratif, ou organisation conjointe dès qu'il y a une association extérieure :	003,30 C
2) Préparation :	
- dans la 1/2 journée (après-midi) précédant la manifestation	Gratuit
- au delà des 4 H : préparation par heure	15,20 €

#### Important

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location.

Cet acompte sert de confirmation de réservation et doit être versé deux mois avant la date prévue de la manifestation. Le non versement de l'acompte permet à la Ville d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait.

En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire.

Toutes les associations adhérentes à l'OMS, à l'Association Les Tourelles et le FJEP bénéficieront de 2 tarifs réduits de salle par an et par association : première réduction de 60% et deuxième réduction de 40%.

#### Caution

Une caution de 260,00 € sera versée au moment de l'établissement de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du réglement du solde de la facturation au régisseur de recette à l'accueil de la Mairie de Vouziers et sous réserve du respect des clauses du règlement et en fonction de l'état des lieux contradictoire, . Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

b) <u>Autres manifestations</u>			
1) Réunions tenues par les associations adhérentes à l'OMS, ou à l'Association Les Tourelles, par le FJEP, la Communauté de Communes	Gratuit		
2) Réunions à caractère d'information ou professionnel sans acte commercial :			
. Vouziers	380,90 €		
. Extérieur	533,35 €		
3) Réunions à caractère privé familial (ex : mariage) : - 1er jour	380,90 €		
4) Tranche supplémentaire de 12 H	180,90 €		
5) Réunions incluant un acte commercial (vente notariale, bourse, expo-vente,):	476,15 €		
6) Activités commerciales			
. 1er jour	1 190,45 €		
. 2ème jour	914,95 €		
Les locations consenties pour des activités commerciales ne pourront en aucun cas excéder 2 jo	urs ouvrables.		
7) Animations diverses (lotos, thés dansants, belotes,)			
. Associations de Vouziers	142,80 €		
. Associations extérieures	285,70 €		
8) Organisation de Noëls pour les enfants : (1/2 journée)			
. Écoles - Centre Hospitalier - Amicale des Pompiers - Amicale du Personnel communal	Gratuit		
et comités d'entreprises domiciliés à Vouziers	Gratuit		
. Organismes ayant leur siège à Vouziers	142,80 €		
. Autres organismes	285,70 €		
Et pour tous, si utilisation au delà de 20 H :	,		
. Vouziers	342,80 €		
. Extérieur	609,50 €		
9) Vin d'honneur : mariage, coût à la journée (tps de prépa compris + verres +	frigo) :		
. Habitants de Vouziers	142,80 €		
. Extérieurs	285,70 €		
Charges (dans tous les cas)			
- Chauffage compris dans la location			
- Électricité selon relevé des compteurs et selon tarifs EDF en vigueur (60% HP + 40% HC)			
- Forfait	74.60.6		
. Espace traiteurs	74,60 €		
. Réfrigérateurs	37,35 €		

31,20 €

GRATUIT

4) Dánáficiaires : familles au accasistions		
1) Bénéficiaires : familles ou associations	· · · · ·	
Toronto materialista de Ale	Vouziers	Extérieur
- Tranche préparatoire de 4 h, qui précède le début de la location	34,85 €	69,55 €
- Tranche d'utilisation de 12 H	99,55 €	199,20 €
- Tranche d'unisation de 1211 - Tranche supplémentaire de 6 H	49,70 €	99,35 €
Bénéficiaires : Associations adhérentes à l'OMS et à	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
communauté de communes (réunions)	TASSOCIATION Les Toutelles, FJEF et	Gratuit
Bénéficiaires : Société ou organisme dont le siège se	ocial est à :	
a / Vouziers		
. réunion à but lucratif		220,60 €
. réunion sans but lucratif		44,20 €
b / Extérieur		
. réunion à but lucratif		441,35 €
. réunion sans but lucratif		88,25 €
4) Organisation manifestations diverses (lotos, belotes,	thés dansants,)	
a / Vouziers	·	100,95 €
b / Extérieur		202,00 €
5) Charges dans tous les cas (hors vin d'honneur) :		
36	_	
. Forfait Cuisine		36,70 €
. Forfait Congélateur		14,95 €
b / Extérieur	_	
. Forfait Cuisine		73,45 €
. Forfait Congélateur		29,85 €
La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acor régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers a d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait. En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force m' Une caution de 180, 00 € sera versée au moment de l'établisseme réglement du solde de la facturation au régisseur de recette à l'acc règlement et en fonction de l'état des lieux contradictoire, . Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre	près la location. Le non versement de l'acompte najeure apprécié par le Maire. nt de l'état des lieux. Elle sera restituée après la queil de la Mairie de Vouziers et sous réserve du	e permet à la Ville
6) Vin d'honneur : Salle Bellevue		
- Pour la journée, cuisine comprise		
a) pour les extérieurs		87,60 €
b) pour les vouzinois		70,00 €
7) Obsèques		
\	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

#### **D - CPR (Centre Polyvalent Rural):**

a) pour les extérieurs

b) pour les vouzinois

#### • Pour les associations dont le siège social est à Vouziers : gratuité pour les salles A et B

• Pour les associations loi 1901, dont l'objet est de former, d'orienter et de réinsérer dans la vie sociale et professionnelle, ainsi que pour les associations et organismes qui disposent de locaux à titre gracieux et ont à valoriser la valeur locative dans le cadre de leurs charges supplétives (une convention sera établie avec chacun des organismes):

	salle A	salle B
par tranches de 4 heures :	5,50 €	7,40 €
par jour :	11,00 €	14,80 €
	salle I	salle F
par tranches de 4 heures :	1,50 €	4,60 €
par jour :	3,05 €	9,20 €

	salle C	salle D	salle E
par mois :	100,60 €	73,15 €	277,40 €

	salle G	salle H	salle L
par mois :	309,60 €	438,90 €	93,65 €

## • Pour les autres organismes sans but lucratif et associations dont le siège social est extérieur à Vouziers : Annexe 2 - Conseil municipal du 18/12/2012

- par tranche de 4 heures

- pour 2 tranches

- pour 3 tranches

salle B (grande salle)	salle A (petite salle)
52,30 €	31,40 €
82,00 €	51,30 €
102,50 €	61,45 €

pour 1/2 journée pour une journée

salle I	salle F
8,10 €	25,25 €
16,50 €	50,50 €

#### Pour les autres organismes à but lucratif :

- par tranche de 4 heures

- pour 2 tranches

- pour 3 tranches

salle B (grande salle)	salle A (petite salle)
62,75 €	37,60 €
98,40 €	61,50 €
122,95 €	73,75 €

#### Bureaux de l'étage du CPR

Coût mensuel OU valorisation des mises à disposition gracieuse selon convention

salle M (petit	bureau)	salle N (grand bureau)
72,85	€	93,65 €

#### E - CCAS (Centre Communal d'Action Social) :

Pour les associations dont le siège social est à Vouziers : Gratuité

Pour les associations loi 1901, dont l'objet est de former, d'orienter et de réinsérer dans la vie sociale et professionnelle, ainsi que pour les associations et organismes qui disposent de locaux à titre gracieux et ont à valoriser la valeur locative dans le cadre de leurs charges supplétives (une convention sera établie avec chacun des organismes)

par mois: par jour

Bureau n°1	Bureau n° 2	Bureau n°3
57,10 €	81,60 €	63,35 €
1,90 €	2,70 €	2,10 €

Pour les autres organismes et associations :

par mois: par jour

Bureau n°1	Bureau n° 2	Bureau n°3
315,35 €	450,25 €	349,40 €
10,50 €	15,00 €	11,65 €

#### F - Location salle de la mairie de Condé/jour

- Habitants de Vouziers (Condé et Chestres compris)	36,20 €
- Comité d'animation de Condé	gratuit
- Obsèques (pour les habitants de Vouziers, Condé, Chestres)	gratuit

## Salle ancienne école ou Mairie pour la valorisation des mises à disposition dans les comptes associatifs

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait.

En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire.

Une caution de 85, 00 € sera versée au moment de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du réglement du solde de la location au régisseur de recette à l'accueil de la Mairie de Vouziers sous réserve du respect des clauses du règlement, et en fonction de l'état des lieux contradictoire.

	Vouziers, Chestres, Condé et Blaise	Extérieur
	ou réunions sans but lucratif	ou réunions à but lucratif
location de 8 H 30 du matin au lendemain midi	66,20 €	136,80 €
la 1/2 journée complémentaire (période de 5 heures)	33,10 €	66,20 €
la 1/2 journée de préparation précédent la manifestation		
selon disponibilité	gratuit	gratuit
pour l'association d'animation de Chestres	gratuit	
Obsèques	gratuit	31,20 €

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50% ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la Mairie de Vouziers après la location. Le non versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait.

En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure apprécié par le Maire.

Une caution de 125, 00 € sera versée au moment de l'état des lieux. Elle sera restituée après la manifestation lors du réglement du solde de la location au régisseur de recette à l'accueil de la Mairie de Vouziers sous réserve du respect des clauses du règlement de la salle, et en fonction de l'état des lieux contradictoire.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

#### H - Location préaux écoles Dodeman et Taine

Pour vin d'honneur, pour une 1/2 journée, (loué sans tables ni chaises) :	57.	,10 €
---	-----	-------

#### I - Location des salles du Centre Culturel Les Tourelles

	Salle "Girardot"		Salle "Guéd	Espace Huck
	hors séance	séance à supprimer	hors	
associations vouzinoises	209,80 €	375,40 €	65,79 €	33,10 €
associations extérieures	253,95 €	425,10 €	84,92 €	55,20 €
entreprises vouzinoises	363,10 €	567,80 €	116,76 €	71,75 €
entreprises extérieures	588,25 €	785,70 €	184,03 €	110,80 €

	Salle "Guédiguian"	
	hors séance	séance à supprimer
associations vouzinoises	68,45 €	132,50 €
associations extérieures	88,35 €	143,50 €
entreprises vouzinoises	121,50 €	191,45 €
entreprises extérieures	191,45 €	264,10 €

Tarifs T.T.C. applicables pour une demi-journée

<u>A noter</u> : pour toutes les locations de salles communales : toutes dégradations (matériel, mobilier, ...) ou pertes constatées lors de l'état des lieux de sortie seront facturées sur la base du remplacement à neuf à partir des mêmes caractéristiques

Carte annuelle et personnelle de lecteur donnant droit aux services de la bibliothèque :

Adultes (à partir de 18 ans) :	
- Vouziers	4,30 €
- Extérieur	7,95 €
<ul> <li>quote part reversée par l'asssociation les Tourelles pour les inscriptions bibliothèque dans le cadre du Passeport Culturel</li> </ul>	4,40 €
Enfants :	
- Vouziers	1,90 €
- Extérieur	3,70 €

Tout public :	
- rachat après perte ou détérioration de la carte annuelle	1,10 €

Internet :	
- connexions internet	
15 mn	0,55 €
30 mn	1,10 €
- connexions internet pour gens de passage (sans abonnement) :	
15 mn	1,65 €
30 mn	3,20 €

Tarifs d'impression :		
- à partir d'un cédérom ou d'Internet ce	omme suit :	
* une page de texte		0,25 €
* une page de texte avec éléme	nts en couleur	0,87 €
* une page complète en couleur		1,70 €
- photocopie :	par décret	0,18 €

#### Perte de livre : selon la valeur de rachat

K) Photocopies de documents administratifs, recherches généalogiques, listes électorales :

-			
I	(format A4)	par décret	0,18 €
	(format A3)	par décret	0,36 €
I	(CD-Rom)		2,85 €

#### L) VACANCES VOUZINOISES (carte annuelle):

Tarif 100%	20,40 €
pour les enfants dont le représentant légal est domicilié à Vouziers après participation de la ville	15,30 €

#### **M) PUBLICATIONS MUNICIPALES:**

Curieux Vouzinois		Prix unitaire sans frais d'envoi	Prix unitaire avec frais d'envoi
Abonnement 2013 comprenant	n° 92 - n° 93 - n° 94	13,00 €	16,00€
Offre spéciale 2013 comprenant	n° 92 - n° 93 - n° 94 et hors série XIV	22,00€	27,00€
Numéros classiques	du 1 à 40	2,00€	3,00€
(sauf épuisés)	du 42 à 82	4,00 €	5,00 €
Prix au numéro, à l'unité	du 83 à 94	5,00€	6,00€
Prix des numéros	du HS I au VI	5,00€	6,00€
hors série,	du VII au XI	9,00€	11,00€
à l'unité	du XII au XIV	12,00€	14,00 €
Numéros épuisés numérisés	Version papier à partir de la numérisation	4,70 €	5,70€
Numeros epuises numerises	Version numérique sur CD Rom	2,85 €	3,85 €
Vente ner lete	n <sup>os</sup> 1 à 40	15,00 €	20,00 €
Vente par lots de 10 numéros au choix parmi les	n <sup>os</sup> 42 à 82 et HS I à VI	30,00 €	35,00 €
de 10 humeros au choix parmi les	n <sup>os</sup> 83 à 88 et HS VII à XI	40,00€	45,00 €
Vente par lot de 5 numéros, au choix parmi :	4 exemplaires du n° 1 au n° 88 + 1 ex. hors série du n° I au n° XI	20,00€	24,00€
Ecrins (contiennen	nt 12 exemplaires)	19,00€	25,00 €
Index des articles parus (g	gratuits pour les abonnés)	2,00€	3,00€
- VOUZIERS 1940-1944		7,10€	]
- Livre TAINE		4,90 €	
- Pochettes de Tableaux "LOUPOT"		4,80 €	

#### N) LOCATION DE MATÉRIEL:

MATÉRIEL (prêt par week-end, toute autre journée complémentaire est comptée au même tarif)		
- Droit fixe	7,55 €	
- Supplément pour :		
. barrière (l'unité)	2,05 €	
. table (l'unité)	1,20 €	
. chaise (l'unité)	0,50 €	
. grilles d'exposition	2,10 €	
. banc	1,00 €	

Les matériels sont chargés, transportés et déchargés par les soins du demandeur, aux horaires fixés par la Ville.

ARMOIRE ELECTRIQUE : Branchement Forain (par jour)	34,50 €
	-
PODIUM MOBILE (par journée)	188,60 €

#### O) REDEVANCES - DROITS DE PLACES - TAXES LOCATIONS :

Rappel : l'utilisation du domaine public est toujours soumise à autorisation préalable

DROIT DE PLACE	
- forfait emplacement friterie (par mois)	39,20 €
- occupation commerciale temporaire (m²/jour)	1,45 €
- étalage sur trottoir (m²/an) (minimum de facturation : 1m²)	19,80 €
- terrasse de cafés	
droit annuel (au m²) (selon convention) :	31,00 €
manifestations occasionnelles (coût au m² par manifestation)	1,40 €
(pour les terrasses qui ont versé le droit annuel, ne seront facturés que les m² supplémentaires)	
- exposition de véhicules (véhicule/jour)	19,80 €
- échafaudages, occupation domaine public pour travaux (m²/jour)	0,90 €
- marché (m linéaire/jour)	0,65 €
- abonnement marché par trimestre (0,65 € x 13 x 75%) (encaissement à terme échu)	6,35 €
- Accueil : animaux : places de chenil	
. Frais fixes (par animal recueilli)	21,20 €
. Gardiennage (animal/jour)	9,05 €
Accueil : cirques	
Forfait emplacement par séjour	83,25 €
caution	223,70 €
- Fêtes foraines ; il est proposé un tarif au m², dégressif en fonction de la surface au sol pour chaque mét	ier forain :
Fête communale de Vouziers :	
. jusqu'à 50 m²	1,40 €
. puis de 51 à 100 m² (abattement 25%)	1,00 €
. plus de 101 m² (abattement 50%)	0,65 €
Fête communale de Condé, Chestres et Blaise :	gratuit
LOCATION DE TERRAINS	
- jardins familiaux (m²/an)	0,15 €
- autres jardins (m²/an)	0,10 €
- pré (parcelle/an)	13,60 €
- droit de chasse (Chestres, La Croix-aux-Bois) par hectare	21,20 €

#### LOYERS

Réactualisés au 1er janvier 2013

Les loyers sont réactualisés en fonction de l'indice de référence des loyers(INSEE)

(base 2<sup>e</sup> trimestre 2012) selon la réglementation en vigueur.

#### P) DROITS DE CONCESSIONS:

CONCESSIONS FUNÉRAIRES	
- Cimetière rue de Condé	05.45.6
. concession 30 ans	85,45 €
. concession 50 ans	114,05 €
- Cimetière de Blaise, Chestres, Condé	
. concession 30 ans	70,35 €
. concession 50 ans	87,90 €
COLUMBARIUM	
- Cimetières rue de Condé, Chestres, Blaise et Condé	
. concession d'une alvéole 30 ans	177,75 €
. concession d'une alvéole 50 ans	213,40 €
- service d'ouverture d'une alvéole	17,75 €
VACATION FUNÉRAIRE  O) MAIN D'ŒUVRE :	23,45 €
Services Techniques (par heure) :	21,90 €
Services Administratifs (par heure) :	15,80 €
R) GYMNASES (CAQUOT et SYRIENNE)  Demandes extérieures et valorisation des contributions en nature pour les associations : coi	ût horaire 9,20 €
Etablissements scolaires secondaires :	9,20 €
Autres installations sportives (hors piscine) : coût horaire pour location ou valorisation des contributions en nature dans les comptes des ass	7,30 €

#### S) RESTAURANT SCOLAIRE

	Tarifs 100%	après participation de la Ville
le ticket	5,10 €	3,85 €
carnet de 10	48,05 €	36,40 €
ticket adulte	6,75 €	

#### T) GARDERIE pour les élèves des ECOLES MATERNELLES

## <u>Tarifs des garderies pour les enfants des écoles maternelles Avetant et Dora Lévi</u> coût par enfant et par heure (fractionnable par 1/4 d'heure ; tout 1/4 d'heure commencé est dû.)

Nombre d'enfant(s) inscrit(s) dans la garderie	Tarifs 100% (extérieur)	après participation de la Ville coût pour les enfants dont le responsable légal de l'enfant est domicilié à Vouziers ou sa commune associée Blaise.
- 1 enfant	2,55 €	2,50 €
- 2 enfants	3,50 €	3,50 €
- 3 enfants	4,55 €	4,50 €

#### U) GARDERIE pour les élèves des ECOLES PRIMAIRES

## <u>Tarifs des garderies pour les enfants des écoles primaires de Taine et Dodeman</u>

Coût par enfant et par heure (fractionnable par 1/4 d'heure ; tout 1/4 d'heure commencé est dû.)

NB : les enfants de l'école Taine sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle Avetant

Nombre d'enfant(s) inscrit(s) dans la garderie	Tarifs 100% (extérieur)	après participation de la Ville coût pour les enfants dont le responsable légal de l'enfant est domicilié à Vouziers ou sa commune associée Blaise.
- 1 seul enfant	1,75 €	1,70 €
- 2 enfants et plus	1,20 €	1,10 €

Tarif de la pénalité de retard prévue au règlement de toutes les garderies périscolaires comn

jusqu'à 30 min de retard :	5,10 €
30 min à 1 heure de retard :	10,20 €

#### V) DEROGATIONS SCOLAIRES

Pour 2012-2013 : 190 €/ enfant / trimestre, soit 570 €/ enfant / an (votés au CM du 27/03/2012)

## **TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

<u>EMPLOIS</u>	<u>Créations</u> <u>antérieures</u>	Modifications	<u>Décision</u>
Directeur général des services	1		1
Attaché principal	1		1
Attaché	1		1
Rédacteur principal de 1ère classe	3		3
Rédacteur	1		1
Adjoint administratif principal de 1ère class	se 3		3
Adjoint administratif principal de 2ème clas	se 1		1
Adjoint administratif de 1ère classe	2		2
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe			
Temps complet	4		4
Temps non complet	98,50/151,67		98,50/151,67
		+ 107/151,67	107/151,67
Chef de police	1		1
Brigadier-chef principal de police	1		1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Agent de maîtrise principal	3		3
Agent de maîtrise	2	- 1	1
Adjoint technique principal de 1ère clas	<b>se</b> 3	- 1	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	5		5
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe			
Temps complet	3		3
Temps non complet		+ 75,84/151,67	75,84/151,67

<u>EMPLOIS</u>	<u>Créations</u> <u>antérieures</u>	Modifications	<u>Décision</u>
Adjoint technique de 2ème classe			
Temps complet	15		15
Temps non complet	122/151,67		122/151,67
	122/151,67		122/151,67
	93/151,67		93/151,67
	78,50/151,67		78,50/151,67
	68/151,67		68/151,67
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1		1
Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	4		4
Educateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe des activités physiques et sportives	1		1
Educateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe des activités physiques et sportives	1		1
Educateur des activités physiques et sportives	2	- 1	1
Bibliothécaire	1		1
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe			
Temps non complet	130/151,67		130/151,67
Temps non complet	75,84/151,67		75,84/151,67
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1		1

#### Matrice d'évaluation du risque

	Fréquence de l'exposition	rarement observé	quelques heures par an	quelques heures par mois	quelques heures par semaine	quelques heures par jour
Gravité	х	1	2	4	7	10
pas de lésion (inconfort)	Ī	1	2	4	7	10
lésion sans arrêt de travail (dommage bénin)	2	2	4	8	14	20
lésion entraînant un arrêt de travail sans séquelle	4	4	8	16	28	40
lésion entraînant un arrêt de travail avec séquelle	7	7	14	28	49	70
lésion pouvant entraîner la mort	10	10	20	40	70	100

Pondération : éléments réduisant le niveau de risque

- 4 pour des mesures techniques fiables
- 2 pour des mesures reposant sur le comportement humain
- 1 pour une maîtrise des risques assurée par un suivi régulier

## UNITÉ DE TRAVAIL

Version 2012

# Risques spécificiques au restaurant scolaire

Risques	Fréquence	Gravité	classement du risque	actions effectuées	pondération	niveau de risque résiduel	actions préconisées
risques biologiques	10	1	10	présence de vestiaires avec douches et armoires individuelles port de blouse, coiffe et gants	-4	6	
chute de plain pied (escaliers pour accès aux vestaires et à la salle de restauration adultes)		4	40	port de chaussures anti-dérapantes	-2	38	pose d'une rampe dans les escaliers vers les vestiaires

Unité de travail : agents du Restaurant Scolaire

#### Bilan des accidents de travail des trois dernières années

2009

le 27 novembre : entorse de la cheville droite de l'agent chargé de la surveillance des bus scolaires (20 jours d'arrêt de travail et prolongation de soins pendant 3 mois)

2010

Néant

Néant

Bilan des accidents de trajet des trois dernières années

 2009
 2010
 2011

 Néant
 Néant
 Néant

Unité de travail : agents du Restaurant Scolaire

Nombre d'agents concernés : 1

Activité : réception et stockage des livraisons

Risques	fréquence	gravité	classement du risque	actions effectuées	pondération	niveau de risque résiduel	actions préconisées
risque lié au travail isolé	4	2	8	présence de postes téléphoniques dans les locaux	-2	6	
				livraison fréquente des surgelés et produits frais (1 fois par semaine)			formation "gestes et postures" (à la demande)
				chariot pour transport des cartons dans la "zone frigo"			(à la demande) remplacement à envisager des congélateurs-coffres par des congélateurs-armoires pour remédier
Troubles Musculo-Squelettique (TMS) : dos, nuque, bras et main	10	2	20	livraison des conserves, produits secs, tous les 15 jours	us -2 18 aux dif	congelateurs-armoires pour remedier aux difficultés liées à la profondeur des congélateurs	
			chariot pour transport des denrées entre la réserve et la cuisine grande proximité de la réserve			planche avec roulettes pour	
				grande proximité de la réserve			emmener les sacs de légumes vers l'éplucheuse

Unité de travail : agents du Restaurant Scolaire

Nombre d'agents concernés : 1 Activité : <u>préparation des repas</u>

Risques	fréquence	gravité	classement du risque	actions effectuées	pondération	niveau de risque résiduel	actions préconisées
risques liés aux ambiances climatiques	10	1	10	nombre de fenêtres suffisant pour ventiler la cuisine	-4	6	
				dispositif d'aération entretenu et vérifié chaque année		1 *	
risque lié au travail isolé	7	2	14	présence seule limitée à une heure par jour	-2	12	
	1947/			présence de postes téléphoniques dans les locaux	-	12	
				chariot pour transport des denrées (boîtes de conserve,) entre la réserve et la cuisine			formation "gestes et postures" (à la demande)
Troubles Musculo-Squelettique (TMS) : dos,	10	2	20	privilégier un conditionnement des denrées plus léger	18	·	
nuque, bras et main				acquisition d'une sauteuse avec poignée basculante	_		
				stockage des plats, batterie de cuisine, sous le plan de travail adapté			
	des 7 7	500	49	acquisition de chaussures de sécurité			
risque de coupures liés à la manutention des				recours, quand cela est possible, à des viandes en portion	-4	45	
machines (éplucheuse, trancheuse, moulineuse/mixeur,)		7		mise à disposition de matériel conforme (poussoir de sécurité), entretenu et vérifié			
				mise à disposition d'une trousse de secours			
				mise à dispostion de gants spécifiques anti-chaleur			
risque de brûlures	7	7	49	acquisition d'une nouvelle friteuse en 2010	-4	45	
				acquisition d'une sauteuse avec poignée basculante			
				mise à dispostion d'un piano 2 feux + four à gaz, avec vanne de coupure générale			exercice d'évacuation
risque d'incendie, d'explosion	7 1	10	70	présence d'alarme incendie, d'un extincteur neige et d'un extincteur eau	-4	66	
**************************************				affichage des consignes de sécurité			
				issues de secours dégagées			

Unité de travail : agents du Restaurant Scolaire

Nombre d'agents concernés : 3

Activité : mise en place, service et débarrassage des salles de restauration

Risques	fréquence	gravité	classement du risque	actions effectuées	pondération	niveau de risque résiduel	actions préconisées
bruit	10	1	10	travaux de réhabilitation en 2009, qui ont intégré la mise en place de produits afin d'absorber le bruit, et renouvellement complet du mobilier plus insonorisé	-2	8	demander à la Médecine du Travail une mesure du bruit
				règlement intérieur, qui fixe des régles de bonne conduite, signé par tous les enfants fréquentant le restaurant scolaire			port de bouchon d'oreille à la demande
				mise à disposition de vaisselles conformes, entretenues et vérifiées			
	7 2			mise à disposition de gants spécifique anti-chaleur pour les plats chauds		formation "1ers secours" et "sauveteur secouriste du travail" (à	
blessures bénignes (brûlure, coupure,)		2	14	mise à disposition d'une trousse de premiers secours contenant notamment une crème contre les brûlures	-2	12	la demande)
				formation aux gestes de premiers secours (PSC1) en 2008 (3 agents) et AFPS en 2006 (1 agent)			
Troubles Musculo-Squelettique (TMS) : dos,	10	10 2		mise à disposition de chariots pour le transport de la vaisselle	2	40	formation "gestes et postures"
nuque, bras et main	10	2		recours possible à l'aide d'une collègue	-2	18	(à la demande)
				acquisition de chaussures anti-dérapantes			
chute de plain pied, glissade	10	2	20	intervention rapide dès qu'un aliment/boisson est renversé sur le sol pour ramassage et épongeage	-2	18	
				règlement intérieur, qui fixe des régles de bonne conduite, signé par tous les enfants fréquentant le restaurant scolaire			

Unité de travail : agents du Restaurant Scolaire

Nombre d'agents concernés : 3 à 4

Activité : nettoyage de la vaisselle, des ustensiles de cuisine

Risques	fréquence	gravité	classement du risque	actions offoctuées		niveau de risque résiduel	actions préconisées
chute de hauteur	2	7	14	entretien de la hotte d'aspiration par une société extérieure		10	
blessures bénignes (brûlure, coupure,)				mise à dispositon de gants en latex			
	7	2	14	entretien des machines (éplucheuse, trancheuse, moulineuse/mixer, friterie,) et du piano-gaz uniquement par l'agent qui prépare les repas et qui utilise ces matériels	lineuse/mixer, friterie,) et quement par l'agent qui		
				mise à disposition d'une trousse de secours			
Troubles Musculo-Squelettique (TMS) : dos, nuque, bras et main		2	20	présence d'une machine à laver professionnelle aux normes de sécurité affichage des recommandations d'utilisation du matériel et de la laverie installation d'une douchette dans le bac de	-4	16	
				lavage mise à disposition d'un caillebotis pour réduire la profondeur du bac de lavage			

Unité de travail : agents du Restaurant Scolaire

Nombre d'agents concernés : 3

Activité : nettoyage des sols, des vitres, des sanitaires, du mobilier, etc ...

Risques	fréquence	gravité	classement du risque	actions effectuées	pondération	niveau de risque résiduel	actions préconisées
chute de hauteur	2	7	14	recours 1 fois par an aux agents des Services Techniques pour l'entretien des vitres en hauteur	-4	10	
				utilisation de manches téléscopiques			
Troubles Musculo-Squelettique (TMS) : dos, nuque, bras et main	10	2	20		-2	18	formation "gestes et postures" (à la demande)
chute de plain pied	10	2	20	acquisition de chaussures anti-dérapantes	-2	18	
risques biologiques (entretien des sanitaires)	10 2	2	20	mise à disposition de gants jetables	-2	18	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				vaccination recommandée des agents	-2		
				utilisation des produits préconisés par les services vétérinaires			
			distribution de la fiche logos étiquetage produits dangereux  distribution de la fiche de données de sécurité lors de l'acquisition de nouveaux produits  sélection de produits moins dangereux lors de l'achat locaux de stockage ventilés ou aérés chaque jour				
risques chimiques	10	4			-4	36	

Unité de travail : agents du Restaurant Scolaire

Nombre d'agents concernés : 3 à 4

Activité : surveillance des enfants, animations, accompagnement descente et montée du bus + surveillance durant transport

Risques	fréquence	gravité	classement du risque	actions offectuées		niveau de risque résiduel	actions préconisées
risques liés aux ambiances climatiques	40		10	présence d'un préau (ombre/pluie)			
	10	1		possibilité en cas de froid intense de réduire la sortie dans la cour	-4	6	
risque d'accident de trajet	7	4	28	contrôle du circuit et recommandations par la DGS au moins une fois par an			port de gilets fluo aux agents en
	,		20	clause de respect des normes de sécurité dans le marché public			charge de la montée et descente du bus

### Modifications du règlement intérieur :

Article 12 : utilisation du matériel / port des vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle – formation à la sécurité :

Cet article a été modifié lors du Conseil Municipal du 10 juillet dernier, par l'ajout des lieux de rassemblement en cas d'évacuation nécessaire des locaux. Il était alors indiqué que le personnel administratif et la Police Municipale devaient se regrouper au parc Beluriez. Or, les agents de Police Municipale sont chargés des missions de sécurité. Il convient donc de modifier comme suit l'article 12 (page 5) :

En cas d'évacuation nécessaire des locaux, les agents devront :

- se regrouper au lieu de rassemblement prévu pour leur bâtiment, comme suit :
  - personnel administratif et Police Municipale: parc Beluriez

#### et (page 6):

- et dans la mesure du possible, informer le plus rapidement les secours (pompier : 18, SMUR : 15, gendarmerie : 17), puis le Maire (secrétariat du Maire : 03.24.30.76.33) et/ou la Directrice Générale des Services (03.24.30.76.34), et/ou le responsable des Services Techniques (06.75.98.37.48 ou 06.75.79.99.14). Les agents de Police Municipale assureront dans la mesure du possible les missions de sécurité.

#### ARTICLE 14 : A.C.M.O. Assistant de Prévention

Suite au décret du 3 Février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, il convient de remplacer les termes ACMO par Assistant de Prévention :

« L'autorité territoriale a l'obligation de nommer un <del>Agent Chargé d'assurer la Mise en</del> <del>Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité</del> Assistant de Prévention.

Cet agent relais en matière d'hygiène et de sécurité a pour rôle d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans la mise en place de la prévention ».

Il est précisé que Gilles PIERRE a été nommé ACMO le 19 Avril 2005 après avoir suivi en Septembre 2004 une formation obligatoire préalable à la prise de fonction. Suite à ce décret, il a été nommé Assistant de Prévention par arrêté du 31 Juillet 2012.

Par ailleurs, une collectivité pouvant désigner plusieurs Assistants de Prévention, il a été proposé à Philippe THIRRIARD de suivre la formation obligatoire préalable, qui a eu lieu les 14, 15 et 16 novembre dernier, afin de pouvoir être nommé Assistant de Prévention par arrêté du 26 novembre.

### Article 22 : congés :

Autorisations d'absence accordées aux agents municipaux et aux contrats aidés ainsi qu'aux agents non titulaires qui justifient d'un contrat d'au moins 12 mois consécutifs dans la collectivité :

Motif	Durée max en jours	Bénéficiaire
Soins à enfant malade ou pour en assurer la garde momentanée (- de 16 ans) (Il ne s'agit pas des rendez-vous chez les spéciali	12 jours maxi/an ou 15 j en continu stes, dentistes)	agent (père ou mère)

Il est proposé d'ajouter « (ou - de 20 ans si enfant reconnu handicapé) ».

Le reste de l'article 22 est inchangé.

Ces 3 modifications au règlement intérieur ont reçu un avis favorable des membres du Comité Technique Paritaire, réuni le 7 novembre dernier.

#### Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens financiers

#### et de mise à disposition de locaux entre la Ville de Vouziers et le FJEP/Centre Social

Par délibération en date du 2 décembre 2009, les élus de la Ville de Vouziers ont validé la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens financiers et de mise à disposition de locaux entre la Ville de Vouziers et le FJEP/Centre Social,

Considérant que la convention prévoit que la signature est conditionnée à l'obtention de l'agrément de la CAF par le FJEP,

Considérant qu'en raison du départ du précédent directeur de la structure en 2011 et la nécessité pour le FJEP/Centre Social de différer la signature du nouveau Contrat de Projet de l'association.

Considérant que la Présidente du FJEP/Centre Social a signé une convention d'objectifs et de financement prolongeant le contrat de projet précédent jusqu'au 31 décembre 2012 dans l'attente de la signature du nouveau contrat de projet,

Considérant que de nouveaux locaux ont été mis à disposition du FJEP à l'étage du 4 rue de l'Agriculture,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire de Vouziers à signer la convention modifiée comme suit :

Les ajouts sont en gras et les suppressions sont rayées.

#### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Vouziers et l'association FJEP - Centre Social

Ce partenariat se concrétise par :

- la détermination d'objectifs communs, d'actions à réaliser et des moyens alloués par la Ville suivant les règles fixées dans la présente convention,
- La mise en place d'une évaluation commune des actions réalisées dans ce cadre,
- La mise à disposition des locaux dont la ville assure la maintenance et l'entretien et la prise en charge des dépenses d'énergie.

En outre la présente convention est effective pour la durée du Projet de Développement Social 2008 – 2011 validé par la Caisse d'Allocations Familiales **et prorogé dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement Centre Social signée le 12 mars 2012 entre la CAF et le FJEP/Centre Social** 

<u>L'article 2</u> de la convention signée le 18 décembre 2009 est modifié comme suit :

Le contrat d'objectifs entre le FJEP/Centre Social et la Ville de Vouziers est prolongé jusqu'au 30 juin 2013 dans l'attente de la présentation du nouveau contrat de projet de l'association aux élus de la Ville de Vouziers et de la signature par la CAF de ce nouveau contrat de projet.

#### Article 7

Il est mis à disposition du FJEP/Centre Social l'étage du bâtiment « Maison de l'Enfance Le Petit Prince de St Exupéry » situé 4 rue de l'Agriculture à Vouziers selon les conditions validées dans la convention de mise à disposition signée le 18 octobre 2012 pour y mener des activités liées à la petite enfance, à l'enfance et à la parentalité.

Article 13 : Résiliation : le 1<sup>er</sup> alinéa est supprimé.

La durée de cette convention est fixée à un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Toute dénonciation de cette convention devra être adressée à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception, au moins trois mois avant son expiration. six mois avant la date de renouvellement annuel de la convention, c'est à dire avant le 1<sup>er</sup> juillet.

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention celleci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Il est expressément convenu que si l'association cessait d'avoir besoin des locaux ou les occupait de manière insuffisante, cette mise à disposition deviendrait caduque dans un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée motivée de dénonciation adressée au FJEP par la Ville de Vouziers.

Le reste de la convention est inchangé.

# MAIRIE DE VOUZIERS

Tél.: 03 24 30 76 30 Fax: 03 24 30 76 50

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

# Exercice 2011



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2011 présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site  $\underline{www.services.eaufrance.fr}$ , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# Table des matières

1.	Caracté	risation technique du service	3
	1.1. Pr	résentation du territoire desservi	3
		lode de gestion du service	
	1.3. Es	stimation de la population desservie (D101.1)	4
		ombre d'abonnés	
	1.5. Ea	aux brutes	5
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
	1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
	1.6. Ea	aux traitées	
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011	
	1.6.2.	Production	
	1.6.3.	Achats d'eaux traitées	
	1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5.	Autres volumes	
	1.6.6.	Volume consommé autorisé	
		inéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarifica	tion de l'eau et recettes du service	7
	2.1. M	Iodalités de tarification	7
	2.2. Fa	acture d'eau type (D102.0)	8
	2.3. Re	ecettes	11
3.	Indicate	eurs de performance	12
	3.1. O	ualité de l'eau (P101.1 et P102.1).	12
		dice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	
		dicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	14
	3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
	3.4. In	dice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
4.	Finance	ment des investissements	16
	4.1. B <sub>1</sub>	ranchements en plomb	16
		Iontants financiers	
	4.3. Ét	tat de la dette du service	16
	4.4. A	mortissements	16
	4.5. Pr	résentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	1	ces environnementales du service	
		résentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
	cours du de	ernier exercice	17
5.	Actions	de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
		bandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	
		pérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.		récapitulatif des indicateurs	
			/

# 1. Caractérisation technique du service

1.1. Presentation du territo	oire dess	servi			
Le service est géré au niveau ☑ communal ☐ intercomm					
• Nom de la collectivité : VOUZIERS					
• Caractéristiques (commune, EPCI et type	pe, etc.) : Co	mmune			
• Compétences liée au service :					
		Oui	Non		
Production		$\overline{\checkmark}$			
Protection du point de prélèvem	nent				
Traitement					
Transfert					
Stockage					
Distribution					
Territoire desservi (communes adhérent	tes au service	e, secteui	rs et hameaux desse	ervis, etc.) : VOUZI	ERS
• Existence d'une CCSPL	□ Oui			☑ Non	
• Existence d'un schéma de distribution	☐ Oui, date	e d'appro	bation*:	Non	
• Existence d'un règlement de service	⊠ Oui, date	e d'appro	bation* : 01/01/200	01 □ Non	
1.2. Mode de gestion du se	ervice				
Le service est exploité en □ régie □ régie avec pre □ régie intéressé □ gérance ☑ délégation de □ délégation de	ée service pub	lic : affe			

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### Nature du contrat :

Nom du prestataire : VEOLIA EAU
Date de début de contrat : 01/01/2001
Date de fin de contrat initial : 31/12/2012

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 01/01/2020

• Nombre d'avenants et nature des avenants : Deux : **Avenant n°1** du 01/12/003 et **Avenant n°2** du 30/12/2011 : prise en charge du renouvellement de 240 branchements en plombs 40 db, prolongation de 8 ans du contrat initial.

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. contrat d'affermage)

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 399 habitants au 31/12/2011 (4 442 au 31/12/2010).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 583 abonnés au 31/12/2011. (1 591 au 31/12/2010).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2010	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2011	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2011	Nombre total d'abonnés au 31/12/2011	Variation en %
VOUZIERS					
Total	1 591	1 577	6	1 583	-0,5%

#### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 324 119 m³ pour l'exercice 2011 (375 736 pour l'exercice 2010).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (m3/j) <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2010 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Variation en %
PUITS PRE DU MOULIN	Souterraines	1 100	209 896	178 020	-13,7 %
PUITS DU LONG BEC	Souterraines	1 400	165 840	146 099	-11,9 %
Total		2 500	375 738	324 119	-15,2 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

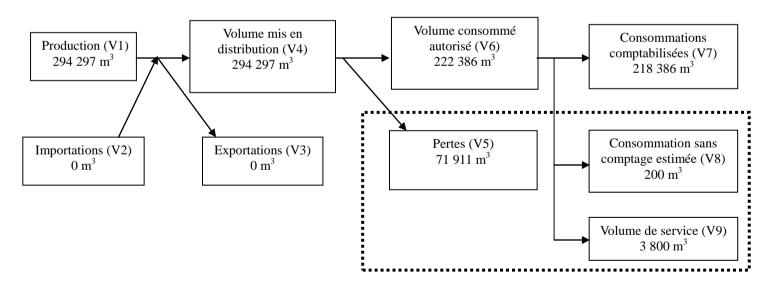
#### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans Objet.

#### 1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011



#### 1.6.2. Production



Le service n'a pas de station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2010 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2011
Total du volume produit (V1)	343 860	294 297	-14,4%	80 %

#### 1.6.3. Achats



Achats d'eaux traitées

Sans objet.

# 1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2010 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	207 797	202 394	-2,6%
Abonnés non domestiques	17 766	18 984	6,9%
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	225 563	221 378	-1,9%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2010 en m3/an	Exercice 2011 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	200	200%
Volume de service (V9)	4000	3800	-5%

## Volume consommé autorisé



	Exercice 2010 en m3/an	Exercice 2011 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	228 947	222 386	-2,9%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 41,3 kilomètres au 31/12/2011 (41,35 au 31/12/2010).

# 2. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 et 01/01/2012 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

59,14 €au 01/01/2011

62,48 €au 01/01/2012

Au 01/01/2011	Au 01/01/2012			
Part de la collectivité				
0 €	0 €			
0,5565 €m <sup>3</sup>	0,5565 €m <sup>3</sup>			
ataire				
40,52 €	41,32 €			
1,1282 €m³	1,1506 €m³			
Taxes et redevances				
5,5 %	5,5 %			
0,0705 €m³	0,0774 €m³			
0,348 €m³	0,348 <b>€</b> m3			
0 €m³	0 €m³			
0 €m³	0 €m³			
	ectivité $0                                   $			

<sup>1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

> Délibération du 31/10/2012 effective à compter du 06/11/2012 fixant les tarifs du service d'eau potable et les frais d'accès au service

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

# 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	66,78	66,78	0%		
Part proportionnelle	0,00	0,00	0%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	66,78	66,78	0%		
Part du délégataire (et	n cas de délégation de s	ervice public)			
Part fixe annuelle	40,52	41,32	1,97%		
Part proportionnelle	135,38	138,07	1,99%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	175,90	179,39	1,98%		
Tax	xes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,46	9,29	9,81%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	41,76	41,76	0%		
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%		
Autre :	0,00	0,00	0%		
TVA	16,11	16,34	1,43%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	66,33	67,39	1,59%		
Total	292,90	297,22	1,47%		
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,58	2,61	1.16%		

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont :	relevés avec ı	une fréquence :
		annuelle
	×	semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectuée ave	ec une fréque	nce:
		annuelle
	×	semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle

VILLE DE VOUZIERS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2011 Les volumes facturés au titre de l'année 2011 sont de  $221~378\text{m}^3/\text{an}$  ( $225~563\text{m}^3/\text{an}$  en 2010).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : (Compte annuel de résultat de l'exploitant)

LIBELLE		2010	2011	Ecart
PRODUITS	-	545 951	526 666	-3,53 %
Exploitation du service	†	302 774	310 643	-
Collectivités et autres organismes publics		206 766	206 111	
Travaux attribués à titre exclusif		30 178	3 332	
Produits accessoires	. =4	6 233	6 580	
CHARGES		570 690	572 791	0,37 %
Personnel		109 531	115 571	
Energie électrique		28 008	23 875	
Produits de traitement		23 612	26 673	
Analyses		6 286	4 061	
Sous-traitance, matières et fournitures	91	88 346	94 213	
Impôts locaux et taxes		16 540	17 660	
Autres dépenses d'exploitation	Télécommunication, poste et télégestion	7 458	6 981	
	Engins et véhicules	11 098	17 256	
	Informatique	5 770	8 259	
	Assurances	1 434	1 662	
	Locaux	13 574	15 996	
	Autres	-4 117	-12 088	
Frais de contrôle		5 649	5 840	
Contribution des services centraux et recherche		18 879	12 270	
Collectivités et autres organismes publics		206 766	206 111	
Charges relatives aux renouvellements	Pour garantie de continuité du service	21 198	12 582	
Charges relatives aux investissements	Programme contractuel (Investissements)	4 450	6 912	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		5 043	5 527	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement		1 165	3 430	
RESULTAT AVANT IMPOT		-24 739	-46 125	NS
RESULTAT		-24 739	-46 125	NS
Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006			5111	ce: H5240

LIBELLE	2010	2011	Ecart
Recettes liées à la facturation du service dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations	302 774 304 466 -1 692	310 643 312 444 -1 801	2,60 %
Exploitation du service	302 774	310 643	2,60 %
Produits : part de la collectivité contractante dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations	124 291 125 493 -1 202	120 838 122 721 -1 884	-2,78 %
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau) dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations	15 904 15 904	17 140 17 140	7,77 %
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations	66 571 67 272 -701	68 134 68 839 -705	2,35 %
Collectivités et autres organismes publics	206 766	206 111	-0,32 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	30 178	3 332	NS
Produits accessoires	6 233	6 580	5,58 %
			11

## 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Surtaxe Eau Potable	129 437,30	125 256,84	- 3,33
Frais de contrôle	5 648,93	5 739,91	1,58
Remboursement impôts	6 846,12	7 095,67	3,51
Total des recettes	141 932,35	138 092,42	-2,78

### Recettes de l'exploitant :

Cf tableau ci-dessus.

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2011 : 526 666 €(545 951 €au 31/12/2010).

# 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2010	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2010	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2011
Microbiologie	14	0	15	0
Paramètres physico-chimiques	12	1	15	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

taux de conformité = 
$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2010	Taux de conformité exercice 2011
Microbiologie (P101.1)	_100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	50 %	100 %

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2010	Exercice 2011
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	No	on
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20	0 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points sup	plémentaires suiv	vants :
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Non	Non
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs) et des servitudes	Oui	Non
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Non	Non
+ 10 localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)		Oui	Non
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements		Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les g	rands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, – ne sont pas pris en compt	e pour le calcul d	le cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2011 est 30 (50 en 2010).

## 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau = 
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} *100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2010	Exercice 2011
Rendement du réseau en %	65,4	75,6
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	65,4	74,2

#### 3.3.2.

#### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5 m<sup>3</sup>/j/km (7,8 en 2010).

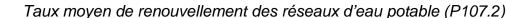
# 3.3.3.

#### Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de 4,8 m<sup>3</sup>/j/km (7,8 en 2010).





Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé en ml	700	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 700 ml de linéaire de réseau ont été renforcées (Rue Galliéni).

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2011, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est inférieur à 0,1%.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2011, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (60 % en 2010).

# 4. Financement des investissements

## 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2010	Exercice 2011
Nombre total des branchements	1754	1756
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	12	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	242	237
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	4,72%	2,07%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	14%	13%

#### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2010	Exercice 2011
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	73 197	58 158
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

## 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2010	Exercice 2011
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 014 593,51	985 539
Montont romboured durant l'avancies en C	en capital	109 852,96	104 054,02
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	32 752,15	31 938,15

#### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2011, la dotation aux amortissements a été de 70 974,44 €(71 131,74 €en 2010).

# 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Cf annexe 1

VILLE DE VOUZIERS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2011

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Cf annexe 1

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Por

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2011, le service a reçu 10 demandes d'abandon de créances et en a accordées 10. 664 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,003 € m³ pour l'année 2011 (0,0031 € m³ en 2010).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sans Objet.

# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2010	Exercice 2011
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 442	4 399
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,58	2,61
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les		
	nouveaux abonnés défini par le service		
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	50	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	50	30
P104.3	Rendement du réseau de distribution	65,4	75,6
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	7,8	5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	7,8	4,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	61,46%	64,25%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60	60
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0031	0,003

# MAIRIE DE VOUZIERS

Tél.: 03 24 30 76 30 Fax: 03 24 30 76 50

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

# Exercice 2011



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2011 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	7
	1.10.		7
	1.10.		7
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).	
		Tuetare a assumissement type (1920 110)	
	2.4.	Recettes	
3.		ateurs de performance	
٠.	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.0.	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	
4.	Finar	acement des investissements	
т.	4.1.	Montants financiers	
	4.1.	Etat de la dette du service	
	4.2.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	10
		ormances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	16
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée	10
		nte au cours du dernier exercice	
5.		ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	17
- •	5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6			
6.	1 ault	au récapitulatif des indicateurs	10

# 1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du	ı territoire desservi		
Le service est géré au niveau <b>☑ commu ☐ interco</b>			
Nom de la collectivité : VOUZIERS			
• Caractéristiques (commune, EPCI et	t type, etc.) : Commune		
• Compétences liée au service :		Oui	Non
	Collecte	<b>☑</b>	
	Transport		
	Dépollution		
	Contrôle de raccordement	$\boxtimes$	
	Elimination des boues produites	$\boxtimes$	
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement Les travaux de suppression ou		
	d'obturation des fosses		
Territoire desservi (communes adhér	rentes au service, secteurs et hameaux dess	ervis, etc.)	: VOUZIERS
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	
• Existence d'un zonage	☐ Oui, date d'approbation*: 31/03/20	09 🗌 No	n
• Existence d'un règlement de service	Oui, date d'approbation*: 04/01/19	85 🗌 No	n
1.2. Mode de gestio	n du service		
□ régie intére □ gérance ☑ délégation	prestataire de service essée de service public : affermage de service public : concession		

3

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### Nature du contrat :

Nom du prestataire : VEOLIA EAU
Date de début de contrat : 08/01/1985
Date de fin de contrat initial : 31/12/2014

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2014

• Nombre d'avenants et nature des avenants : Deux avenants : Avenant n°1 du 29/03/1993 : Prise en charge de nouvelles installations ; Avenant n°2 du 31/03/1999 : Transfert.

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. contrat d'affermage)

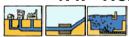
## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 399 habitants au 31/12/2011 (4 442 au 31/12/2010).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 362 abonnés au 31/12/2011 (1 371 au 31/12/2010).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2010	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2011	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2011	Nombre total d'abonnés au 31/12/2011	Variation en %
VOUZIERS					
Total	1 371	1271	91	1 362	-0,7%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 362.

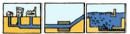
#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2010 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	1280	1271	-0,7%
Abonnés non domestiques	91	91	0 %
Total des volumes facturés aux abonnés	202 160	197 973	-2,1%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet.

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de  $\overline{0}$  au 31/12/2011 ( $\overline{0}$  au 31/12/2010).

# 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de <u>collecte</u> et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,9 km de réseau unitaire hors branchements,
- 45,2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 49,1 km (49 km au 31/12/2010).

1545 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Usine de dépollution (1)	Vouziers	1 338 m3/j
Déversoirs d'orage (2)	Vouziers	
Rejets dans le réseau de collecte d'eaux	Vouziers	
pluviales (17)		
Poste de refoulement	Rue du Port - Vouziers	25 m3/h
Poste de refoulement	Rue Gambetta - Vouziers	11 m3/h
Poste de refoulement	Rue Guelliot - Vouziers	45 m3/h
Poste de refoulement	ZAC - Vouziers	35 m3/h
Bouches d'égouts, grilles avaloirs (374)	Vouziers	
Regards (1147)	Vouziers	

#### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Caractéristiques générales

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

## **STEU N°1**: STATION D'EPURATION DE VOUZIERS Code Sandre de la station: 030849001000

Type de traitement (cf. annexe) Commune d'implantation **VOUZIERS** Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) 9 867 Nombre d'abonnés raccordés 1362 Nombre d'habitants raccordés 4399 Débit de référence journalier admissible en m<sup>3</sup>/j 1338 Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... 22 juin 2007 Soumise à Déclaration en date du ... Naturel Milieu récepteur du rejet Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) | et DBO<sub>5</sub> 4,0 98 ou | et DCO 30,3 95 ou | et **MES** 9,5 97 ou et 84 NGL 9,6 ou

Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge											
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Nombres de	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	<b>P</b> t		
bilan	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
13	oui			90 max	70 min								
13	oui	25 max	70 min										
13	oui					30 max	90 min						
6	oui							-	-				
	1										1		

5,2

2,7

| et

et

et

| et

ou

ou

ou

ou

91

61

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

oui

NTK

pН

 $NH_4^+$ 

Pt

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2010 en tMS	Exercice 2011 en tMS
STATION D'EPURATION DE VOUZIERS (Code Sandre : 030849001000)		
Total des boues produites	32,7	22,9

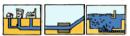
#### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2010 en tMS	Exercice 2011 en tMS
STATION D'EPURATION DE VOUZIERS (Code Sandre : 030849001000)		
Total des boues évacuées	32,7	22,9

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> service

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 et 01/01/2012 sont les suivants :

	Au 01/01/2011	Au 01/01/2012
Frais d'accès au service:	-	-
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) <sup>(1)</sup>	-	-
Participation aux frais de branchement	-	-

<sup>(</sup>T) Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2011	Au 01/01/2012							
Part de la colle	ctivité								
Part fixe (€HT/an)									
Abonnement (1)	0 €	0 €							
Part proportionnelle (€HT/m³)									
De 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,0975 €m <sup>3</sup>	0,5809 €m³							
Part du délég	ataire								
Part fixe (€HT/an)									
Abonnement (1)	0 €	0 €							
Part proportionnelle (€HT/m³)									
De 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,7176 €m <sup>3</sup>	0,7322 €m <sup>3</sup>							
Taxes et redev	rances								
Taxes									
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %							
Redevances									
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 <b>€</b> m³	0,3 €m³							
VNF rejet:	0 €m³	0 €m³							
Autre :	0 €m³	0 €m³							

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public. Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

<sup>•</sup> Délibération du 29/05/2012 effective à compter du 01/06/2012 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement, la participation aux frais de branchement.

#### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2011et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	Variation en %
Part de	e la collectivité		
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0%
Part proportionnelle	11,70	69,71	495,8%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	11,70	69,71	495,8%
Part du délégataire (en co	as de délégation de serv	rice public)	
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0%
Part proportionnelle	86,11	87,86	2%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	86,11	87,86	2%
Taxes	et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	0%
TVA	7,36	10,65	44,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	43,36	46,65	7,6%
Total	141,17	204,22	44,7%
Prix TTC au m <sup>3</sup>	1,18	1,70	44,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle	•
annuelle	

semestrielle

□ trimestrielle

□ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Pour la part de la collectivité : travaux de construction de la station d'épuration en cours.

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges sont présentées en annexe du présent rapport « Annexes financières »

LIBELLE		2010	2011	Ecart
PRODUITS	•	223 667	252 265	12,79 %
Exploitation du service	•	140 834	142 267	
Collectivités et autres organismes publics		71 113	106 763	
Travaux attribués à titre exclusif		11 330	2 847	
Produits accessoires		390	388	
CHARGES	•	229 949	259 857	13,01 %
Personnel	•	32 708	726	
Energie ëlectrique		29 676	27 956	
Analyses		802	548	
Sous-traitance, matières et fournitures		45 135	98 437	
Impôts locaux et taxes		1 361	34	
Autres dépenses d'exploitation	Télécommunication, poste et télégestion	2 338	35	
	Engins et véhicules	3 951	171	
	Informatique	2 054	49	
	Assurances	511	16	
	Locaux	4 832	158	
	Autres	546	1 190	
Contribution des services centraux et recherche		6 721	122	
Collectivités et autres organismes publics		71 113	106 763	
Charges relatives aux renouvellements	Pour garantie de continuité du service	27 342	21 692	
Charges relatives aux investissements	Programme contractuel (Investissements)	507	515	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement		352	1 445	
RESULTAT AVANT IMPOT	•	-6 282	-7 592	-20,85 %
RESULTAT		-6 282	-7 592	-20,85 %
	-			

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: H5241

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Référence: H5241

LIBELLÉ	2010	2011	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	140 834	142 267	1,02 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	141 836	143 665	
dont variation de la part estimée sur consommations	-1 002	-1 398	
Exploitation du service	140 834	142 267	1,02 %
Produits : part de la collectivité contractante	19 808	54 039	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	19 977	46 756	
dont variation de la part estimée sur consommations	-169	7 284	
Redevance Modernisation réseau	51 304	52 723	2,77 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	51 933	53 289	
dont variation de la part estimée sur consommations	-629	-566	
Collectivités et autres organismes publics	71 113	106 763	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	11 330	2 847	NS
•			
Produits accessoires	390	388	-0,54 %

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	20 749,05	19 935,26	-4,08
Prime de l'Agence de l'Eau	0	33 106,00	-
DDR	72 164	0	-
Total des recettes	92 913,05	53041,26	-75

#### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Recettes de facturation	140 834	142 267	1,00

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2011 : 142 267 €(140 834 au 31/12/2010).

### 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = 
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2011, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1 362 abonnés potentiels (100% pour 2010).

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2010	Exercice 2011
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 2	0 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points su	applémentaires su	uivants :
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	Non	Non
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	Non	Non
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs,)	Non	Non
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	Non	Non
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	Non	Non
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	Oui	Oui

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2011 (30 pour 2010).

#### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2011	Conformité exercice 2010 0 ou 100	Conformité exercice 2011 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIERS	137	100	100

Pour l'exercice 2011, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 10 (100 en 2010).

## 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2011	Conformité exercice 2010 0 ou 100	Conformité exercice 2011 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIERS	137	100	100

Pour l'exercice 2011, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2010)

#### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2011	Conformité exercice 2010 0 ou 100	Conformité exercice 2011 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIERS	137	100	100

Pour l'exercice 2011, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2010).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STATION D'EPURATION DE VOUZIERS:

Filières mises en oeuvre		tMS
Volumentian agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostação	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Inchieration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autro	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		22,9

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2011, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2010).

### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2010	Exercice 2011
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	284 833,44	100 995,18
Montants des subventions en €	61 727	79 000
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

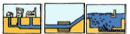
		Exercice 2010	Exercice 2011
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		224 502,22	986 610,50
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	12 752,65	13 891,72
	en intérêts	5 073,83	2 653,93

#### 4.3. Amortissements



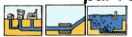
Pour l'exercice 2011, la dotation aux amortissements a été de 29 529,16 €(25 833,63 €en 2010).

# 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Raccordement de Blaise et de Chestres au réseau d'assainissement collectif	-	-

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Cf annexe n°1.

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2011, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances.

0 €ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €m³ pour l'année 2011 (0 €m³ en 2010).

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2010	Valeur 2011
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 442	4 399
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	32,7	22,9
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,18	1,7
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0